



# RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE (SFCR)

AU 31 DÉCEMBRE 2021

# SYNTHÈSE

Ce rapport narratif, destiné au public, fait partie du reporting réglementaire Solvabilité 2 transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Il est validé par la Direction Générale, examiné par le comité d'audit, des comptes et des risques puis approuvé par le conseil d'administration de CCR Re, préalablement à sa transmission à l'ACPR.

Conformément aux exigences réglementaires du régime prudentiel Solvabilité 2, ce rapport résume les éléments propres à l'activité de CCR Re sur l'année 2021 concernant les évaluations appliquées à des fins de solvabilité.

Dans le présent rapport, il convient de considérer que tous les éléments mentionnés sont valorisés à la date du 31 décembre 2021 et sont exprimés en Euro.

Ce rapport peut être amené à renvoyer à des informations complémentaires disponibles sur le site du groupe CCR : <https://www.ccr.fr>.

Le Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) est composé des chapitres suivants :

- Présentation, activité et performance
- Système de gouvernance
- Profil de risques
- Valorisation des actifs et des passifs
- Gestion du capital

En annexe de ce document, figurent également les états financiers quantitatifs clé requis par Solvabilité 2 dans le cadre de ce rapport.

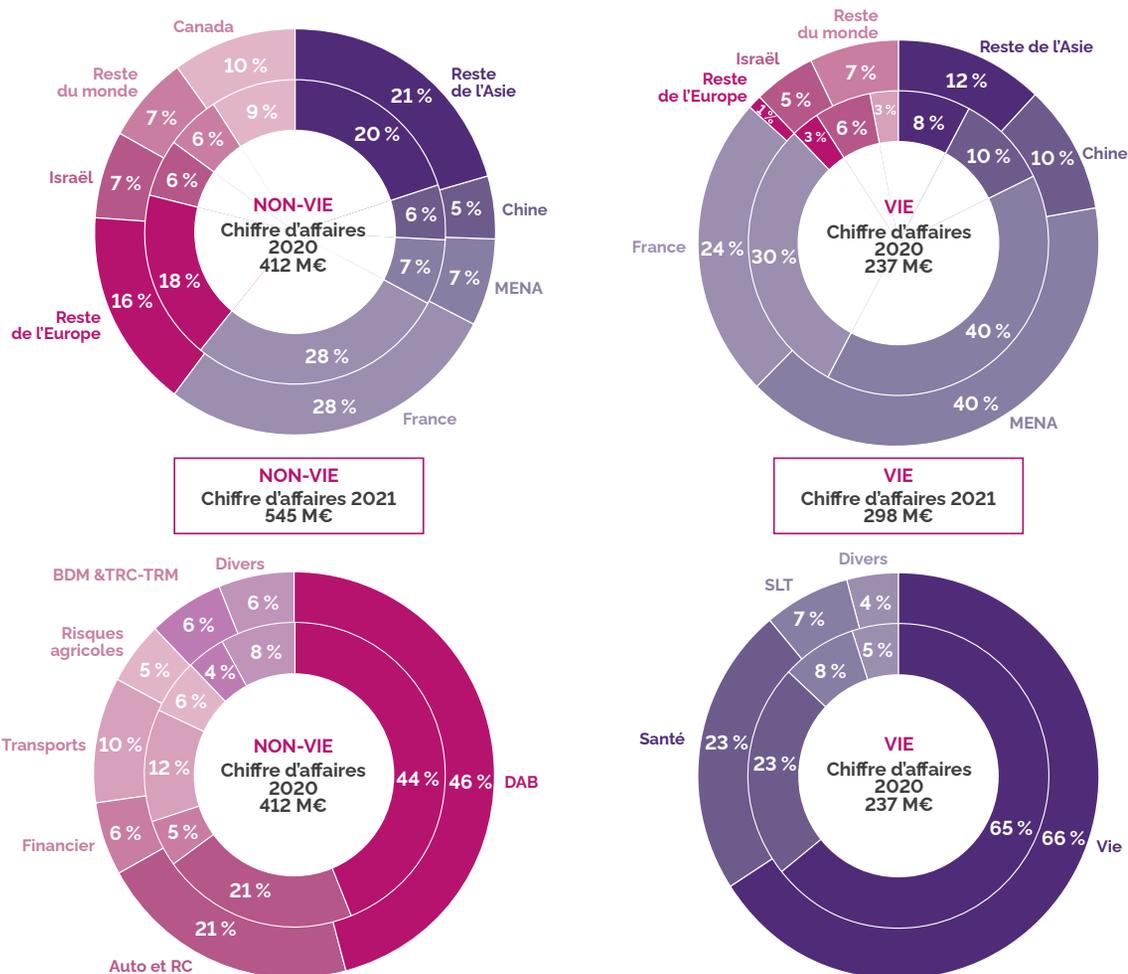
CCR Re est un réassureur multirégional, multi spécialiste appartenant au groupe CCR. Son activité est répartie sur plus de 90 pays et sur l'ensemble des grandes branches assurantielles : Vie, Non-Vie et spécialités.

CCR Re possède un modèle d'activité très centralisé, rare dans le secteur et efficace. En effet, elle exerce ses activités dans le monde entier à partir de son siège social en France. Elle est aussi établie au Canada et en Malaisie (Labuan) sous forme de succursales, et dispose d'un bureau de représentation au Liban.

CCR Re détient à 100 % la société Caisrelux qui est une captive de réassurance basée au Luxembourg. Elle détient également des filiales immobilières, sociétés par actions simplifiées immobilières Rochefort 25, Pompe 179 et Civry 22, possédant chacune un immeuble.

Dans le cadre de Solvabilité 2, CCR Re utilise la Formule Standard. En 2021, son ratio de Solvabilité 2 est égal à 192,5 %, pour des fonds propres prudentiels de 1 315 M€ et un SCR de 639 M€. Ce ratio de solvabilité est dans la fourchette optimale de [180 % ; 220 %] définie par le cadre d'appétence aux risques de l'entreprise. CCR Re a levé en 2020 sur les marchés financiers 300 M€ de dette subordonnée tiers 2. Il n'y a pas eu depuis de modification substantielle liée aux fonds propres (pro forma) de la compagnie qui ont continué à se renforcer.

Le chiffre d'affaires de CCR Re s'établit à 843 M€ en 2021, en croissance de plus de 30 % par rapport à l'an dernier (à taux de change courant). Le business mix s'établit comme suit :



Le résultat courant avant le coût de la dette et la dotation à la provision pour égalisation s'établit en hausse à 62 M€ contre 39 M€ en 2020. Le résultat net de CCR Re atteint 41 M€, en hausse par rapport à 2020.

EN M€	2020	2021
Chiffre d'Affaires Brut	649	843
Variation N/N-1 (%)	+16 %	+30 %
Ratio de coûts	4,9 %	4,3 %
Taux de marge (Vie)	2,2 %	3,1 %
Ratio Combiné Net (Non-Vie)	103,2 %	96,6 %
Taux de produits financiers nets	2,6 %	1,9 %
EBITER	39	62
Résultat Net	18	41
<b>RATIO SOLVABILITÉ 2</b>	<b>199,2 %</b>	<b>192,5 %</b>

---

Le taux de rendement financier annualisé du portefeuille d'actifs de CCR Re s'établit à 1,9 %. La baisse du taux de rendement est liée à celle des rendements obligataires ainsi qu'à de moindres réalisations de plus-values.

Le ratio de coût<sup>1</sup> de CCR Re s'établit à 4,3 %, en baisse par rapport à 2020.

Le ratio combiné de CCR Re en Non-Vie s'établit à 96,6 % contre 103,2 % en 2020.

Le taux de marge technique<sup>2</sup> de la ligne d'activité Vie s'établit à 3,1 % en 2021 en hausse par rapport à 2020 (2,2 %).

CCR Re termine 2021 avec une année d'avance par rapport aux objectifs de son plan stratégique.

Le renouvellement au 1<sup>er</sup> janvier 2022 s'est traduit par des hausses modérées et différenciées. Le « hardening » global tous pays toutes branches n'existe plus... malgré une année 2021 riche en sinistres de catastrophes naturelles. Les améliorations de conditions sont constatées mais de manière ciblée dans des zones et des lignes de business particulièrement touchées au cours des dernières années.

Le ratio « capital éligible » sur « capital de solvabilité requis » (SCR) est stable à 192,5%.

Le ratio « capital éligible » sur « minimum de capital requis » (MCR) est de 556,5%.

Le plan d'activité de la Société prévoit un programme de réassurance globalement inchangé et stable sur la période de planification de l'activité.

CCR Re s'est dotée d'un système de gouvernance structuré et transparent, s'articulant autour :

- du conseil d'administration et d'un comité créé en son sein : le comité d'audit, des comptes et des risques ;
- d'un organe exécutif composé d'un Directeur Général et d'un Directeur Général Délégué qui sont les dirigeants effectifs de l'entreprise.
- et des quatre fonctions clés, toutes portées par un responsable distinct.

CCR Re estime que son application des règles de gouvernance est appropriée et conforme aux meilleures pratiques de gouvernance en vigueur en France.

Au cours de cet exercice 2021, la méthodologie du dispositif a été challengée après 10 ans d'existence avec pour objectif l'optimisation du pilotage des risques. Un nouveau référentiel des risques a été défini pour être au plus proche de la réglementation « Solvabilité 2 » et permettre ainsi la mise en place de reporting et d'indicateurs plus en cohérence avec les besoins de pilotage. Dans le même temps, la méthodologie d'évaluation des risques et d'agrégation par grande typologie de risque a été précisée et formalisée. De nouveaux indicateurs de risque ont été définis.

Les travaux sur les risques liés au changement climatique et le risque cyber se sont poursuivis pour garantir leur maîtrise compte tenu du contexte d'aggravation de ces risques au niveau mondial. Ils font partie intégrante du processus ORSA. CCR Re procède régulièrement à une revue de ses risques. CCR Re est avant tout exposée aux risques Non-Vie et aux risques de marchés.

---

<sup>1</sup> Charges de gestion nettes de CVAE et de C3S rapportées aux primes émises brutes.

<sup>2</sup> Taux de marge Vie : rapport entre la somme du résultat technique et des intérêts sur dépôts en espèces de la ligne d'activité Vie, d'une part, et le total des primes acquises nettes de rétrocession de la ligne d'activité Vie, d'autre part. Ces éléments s'entendent avant prise en compte des charges par destination et hors produits des placements alloués au compte technique Vie.



Ces risques sont pilotés par CCR Re au travers de ses analyses, de ses processus de souscription et ORSA mais également par des outils de diminution des risques comme l'appel à la rétrocession. Les principaux processus encadrant ces risques sont :

- adoption d'un budget de risque global et du sous budget CAT par le conseil d'administration ;
- construction d'un portefeuille sous prisme très encadré rendement/risque et sous un processus de décision défini ;
- vérification, validation de règles strictes de souscription ;
- utilisation des rapports des fonctions clés pour ajuster le profil de risques et notamment celui de la fonction actuarielle et de la fonction gestion des risques en complément d'analyses éventuelles réalisées par la Direction des Risques pour faire appel par exemple à de la rétrocession supplémentaire.

Comme CCR Re est évaluée sous Formule Standard, une analyse de son adéquation (notamment au risque de réserve et au risque CAT) est régulièrement menée.

## Faits marquants de l'exercice

### 157 Re

Le sidecar 157 Re a été reconduit avec un troisième compartiment (157 Re 21) offrant une capacité en augmentation par rapport à l'exercice précédent. Plus que jamais, il apparaît comme une solution agile d'utilisation du capital tiers afin d'accompagner le développement de CCR Re.

### Gestion de la Covid-19

Au plan opérationnel, la gestion de la pandémie de Covid-19 en 2021 par les équipes de CCR Re n'a posé aucune difficulté. Le Plan de Continuité d'Activité (PCA), déployé en 2020 pour faire face aux conséquences opérationnelles de la pandémie, a été de nouveau activé en 2021 lorsque la situation sanitaire l'a exigé.

L'organisation en télétravail de CCR Re a permis de poursuivre l'activité sans aucun préjudice financier ou commercial. Ce mode de fonctionnement a fait ses preuves et est opérationnel.

Au niveau des sinistres, CCR Re n'a noté aucune dérive côté Non Vie et quelques dérapages géographiquement ciblés côté Vie. Par conséquent, elle a estimé qu'il n'était plus nécessaire de continuer à réunir le comité sinistres dédié. En revanche, un reporting régulier aux membres du comité demeure.

Au plan technique, les provisions enregistrées fin 2020 au titre des sinistres liés à la Covid-19 ont été liquidées in boni ce qui a compensé le coût de la pandémie pour 2021.

### Notations

S&P a confirmé le 6 mai 2021 la note de solidité financière de CCR Re à « A » avec une perspective stable.

AM Best a confirmé le 28 juillet 2021 la note de solidité financière de CCR Re à A « excellent » avec une perspective stable.

# SOMMAIRE

PRÉSENTATION, ACTIVITÉ ET PERFORMANCE	7	Technique d'atténuation des risques	45
Présentation	8	Sensibilité aux risques	46
Activité et performance	9	VALORISATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS	47
SYSTÈME DE GOUVERNANCE	17	Valorisation des actifs au 31/12/2021	48
Structure de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise	19	Valorisation des passifs au 31/12/2021	51
Fonctions clés	27	Autres informations importantes	56
Comitologie	29	GESTION DU CAPITAL	57
Politique et pratiques de rémunération	30	Gestion des fonds propres - Objectifs, politiques et procédures	58
Transactions importantes conclues	31	Fonds propres prudentiels au 31/12/2021	59
Compétence et honorabilité	31	Couverture du SCR et du MCR au 31/12/2021	60
Système de gestion des risques (y compris ORSA)	32	Fonds propres et mesures de transition	60
Dispositif du contrôle interne	37	Description des fonds propres auxiliaires	60
Sous-traitance	39	Disponibilité et transférabilité des fonds propres prudentiels	60
Informations supplémentaires	39	Calcul du SCR, du MCR et des fonds propres éligibles	61
PROFIL DE RISQUES	40	SCR et MCR	62
Risque de Souscription	41	Évolution de la marge de solvabilité par rapport à la précédente date de référence	62
Gestion des actifs	42	ANNEXE : QRT	63
Risque opérationnel	44		
Autres risques	45		
Exposition au risque	45		

# PRÉSENTATION, ACTIVITÉ ET PERFORMANCE

1	PRÉSENTATION	8
1.1	Dénomination sociale et forme juridique	8
1.2	Activités de CCR Re	8
1.3	Succursales et bureau de représentation	8
1.4	Participation et filiales	8
1.5	Autorité de contrôle et commissaire aux comptes	8
1.6	Mesure de sa situation prudentielle et synthèse	9
2	ACTIVITÉ ET PERFORMANCE	9
2.1	Environnement commercial	9
2.2	Environnement financier	10
2.3	Faits marquants de l'exercice	11
2.4	Événements postérieurs à la clôture	11
2.5	Analyse des comptes	11
2.6	Perspectives 2022	15

# PRÉSENTATION, ACTIVITÉ ET PERFORMANCE

Conformément à l'article L 355-1 du Code des assurances, les entreprises de réassurance transmettent de manière régulière à l'ACPR les informations nécessaires à l'exercice de son contrôle. Ces informations sont contenues dans deux rapports distincts et les états quantitatifs cités au L 355-1 du Code des assurances.

De ces deux rapports, le présent rapport est « le rapport sur la solvabilité et la situation financière », ou SFCR («Solvency and Financial Conditions Report»), autrement dénommé « rapport narratif destiné au public». Ce rapport est publié annuellement.

Conformément à l'article R 355-1 et R 355-7 du Code des assurances, le conseil d'administration approuve ce rapport narratif.

## 1 PRÉSENTATION

### 1.1 Dénomination sociale et forme juridique

La dénomination sociale de l'entreprise est CCR Re, constituée sous forme juridique de Société Anonyme (SA). CCR Re est une filiale à 100 % de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR).

En application de l'article L. 321-1-1 du Code des assurances, CCR Re est agréée pour pratiquer les opérations de réassurance correspondant aux activités Non-Vie et Vie mentionnées à l'article R. 321-5-1 du Code précité, suivant décision de l'ACPR n° 2016-C-46 du 16 septembre 2016 publiée au JORF n° 0262 du 10 novembre 2016.

Au 31 décembre 2021, l'effectif des collaborateurs de CCR Re est de 119.

### 1.2 Activités de CCR Re

L'activité de CCR Re est la réassurance concurrentielle, distincte de la réassurance publique exploitée par CCR avec la garantie de l'État.

Pour rappel, au 31 décembre 2016, la branche complète et autonome d'activité de Réassurance sans garantie de l'État auprès du Marché, incluant le portefeuille de contrats et de sinistres, a été apportée à CCR Re par CCR.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, CCR Re développe cette activité de réassurance tant en France qu'à l'international. L'activité de CCR Re est répartie sur plus de 90 pays et porte sur l'ensemble des grandes branches assurantielles IARD, Vie et Assurances de Personnes. Elle exerce son activité dans le monde entier à partir de son siège social en France.

### 1.3 Succursales et Bureau de représentation

CCR Re est établie au Canada et en Malaisie sous forme de succursale et dispose d'un bureau de représentation au Liban.

### 1.4 Participation et filiales

CCR Re détient à 100 % la société Caisrelux qui est une captive de réassurance établie au Luxembourg.

Par ailleurs, CCR Re détient également des filiales immobilières, sociétés par actions simplifiées immobilières, Rochefort 25, Pompe 179 et Civry 22, possédant chacune un immeuble.

### 1.5 Autorité de Contrôle et commissaire aux comptes

L'Autorité de Contrôle chargée du contrôle financier de CCR Re est :

#### **Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)**

Secteur Assurance  
4 Place de Budapest  
75436 PARIS CEDEX 09  
DIRECTION DU CONTRÔLE 1, BRIGADE 4

Le commissaire aux comptes en charge du contrôle des comptes de CCR Re est :

#### **PriceWaterhouseCoopers Audit SA**

Commissaire aux comptes  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine CEDEX

Son mandat actuel de 6 ans expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

## 1.6 Mesure de sa situation prudentielle et synthèse

Dans le cadre de Solvabilité 2, CCR Re utilise la Formule Standard pour l'ensemble de ses activités à des fins de reporting réglementaire.

Conformément à la stratégie de CCR Re, le profil de risque n'a pas substantiellement évolué en 2021 et reflète l'exposition aux risques décrite plus loin dans le rapport et

basée sur son activité de réassurance classique de marché et son activité de gestion d'actifs.

Le ratio de Solvabilité 2 est égal à 192,5 % à fin 2021, pour des fonds propres prudentiels de 1 315 M€, des fonds propres prudentiels éligibles au SCR de 1 230 M€ et un SCR de 639 M€. Ce ratio de solvabilité est dans la fourchette optimale de [180 % ; 220 %] définie par le cadre d'appétence aux risques de l'entreprise. CCR Re a levé en 2020 sur les marchés financiers 300 M€ de dette subordonnée tiers 2. Depuis, il n'y a pas eu de modification substantielle liée aux fonds propres (pro forma) de la compagnie qui ont continué à se renforcer.

## 2 ACTIVITÉ ET PERFORMANCE

L'ensemble des éléments présentés dans cette partie a été défini en application du règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015 relatifs aux comptes annuels sociaux des entreprises d'assurance.

(Extrait rapport de gestion CCR Re 31/12/2021).

### 2.1 Environnement commercial

Après une année 2020 marquée par la pandémie de la Covid-19 et ses conséquences sur toutes les lignes d'activité, un retour graduel à une situation plus courante était attendu en 2021 pour le marché de l'assurance. Si l'épidémie de la Covid s'est poursuivie, le marché de la réassurance a été touché, en 2021, sur d'autres lignes d'activités par la survenance de plusieurs événements catastrophiques atypiques, tant au titre d'événements naturels que du fait de l'homme.

- Événements naturels :
  - le gel et les tempêtes de neige ont paralysé le Texas au premier trimestre ;
  - des pluies torrentielles concentrées sur une zone réduite en Belgique et Allemagne ont causé en juillet 2021 des inondations meurtrières et des dommages d'un coût historiquement élevé ;
  - Ida a touché l'état de New York en septembre ;
  - des méga incendies ont frappé la Californie en octobre et le Colorado en décembre.
- Événements du fait de l'homme :
  - en Afrique du Sud, les incendies et les pillages d'entreprises et d'entrepôts consécutifs aux émeutes ont atteint un niveau record que le pool de protection ad hoc n'avait pas anticipé ;

- sur le canal de Suez, l'échouement du tanker Ever Given qui a paralysé le trafic de cette voie de commerce essentielle a illustré la vulnérabilité de l'économie globale à un incident isolé ;
- en 2021, les demandes de rançons consécutives à des attaques cyber ont très fortement augmenté, remettant en cause l'assurabilité de ce risque.

Cette succession d'événements éclaire les difficultés du secteur à suivre les évolutions de la sinistralité aussi bien en termes de fréquence que d'intensité. Le changement climatique, les transitions énergétique et numérique ouvrent le champ à des scénarii de catastrophes, potentiellement corrélées ou non, et où cet univers de risque en expansion pourra être traité par de nouvelles capacités de marché et des partenariats publics privés.

Ce contexte a forcé les acteurs de la réassurance à revoir certains de leurs modèles de risque en cours d'année et parfois aussi leur appétit pour certaines lignes d'activité. Il a conforté la pertinence et la prudence de la politique de souscription que CCR Re applique depuis plusieurs années, continuant notamment d'éviter la souscription aux États-Unis. Il aura également permis de procéder à des ajustements tarifaires adéquats, ainsi qu'à des adaptations des clauses et des garanties contractuelles pour certains risques (tels que le cyber, les carences de fournisseurs,

les annulations ou la pandémie) et certains types de couvertures (*aggregates*, par risque ou pluriannuelles).

Ainsi, en Non-Vie, les protections Cat ont particulièrement été ciblées, certains réassureurs se désengageant en faveur de branches de long terme pour favoriser leur diversification. Les cédantes ont tenté de maîtriser leur budget en restructurant leurs programmes par une hausse des franchises ou une évolution des portées.

Sur les branches Vie, le secteur a globalement connu une relative stabilité tarifaire ayant pu éprouver sa résilience à la pandémie dans de nombreux pays.

Finalement, au lieu d'un durcissement généralisé, une séparation assez nette a été observée entre les traités touchés en 2021, qui ont subi de fortes augmentations de conditions et les affaires sans sinistres dont les tarifs sont restés stables.

Les dossiers restent jugés sur leur mérite propre et ne subissent pas d'impact global Marché.

## 2.2 Environnement Financier

1

En 2021, les marchés d'actions des pays développés ont affiché de belles performances tant en Europe qu'aux États-Unis. L'accélération de l'inflation, les déboires des promoteurs immobiliers chinois et le durcissement de la politique interne de Xi Jinping ont en revanche largement pesé sur les marchés d'actions des pays émergents.

L'année 2021 a été une année de recouvrement au niveau de la croissance économique des pays développés après la crise économique induite par les restrictions diverses que les États ont adoptées en 2020 dans le contexte de la pandémie. La croissance économique de part et d'autre de l'Atlantique a été stimulée par des politiques budgétaires expansionnistes et des politiques monétaires très accommodantes.

Tout comme en 2020, les marchés d'actions ont clôturé l'année à des niveaux élevés. Le nouveau variant Omicron, plus contagieux mais moins dangereux dès lors que les populations des pays développés sont en grande majorité vaccinées, n'inquiète plus véritablement les intervenants de marchés. Les flux continuent de s'orienter vers les marchés d'actions dans un contexte de taux bas dans lequel le rendement n'existe plus qu'au travers des dividendes

distribués par les actions. La remontée des rendements en fin d'année 2021, liée aux resserrements des politiques monétaires de la Fed en 2022 et probablement de la BCE en 2023, n'a pas entamé la confiance des marchés financiers sur les marchés d'actions sur la fin de l'année.

Les taux ont connu des mouvements erratiques avec une forte hausse des taux longs français (échéance 10 ans) qui se sont tendus de 66 points de base jusqu'à mi-mai pour remonter à 0,30 %. Les taux ont ensuite baissé de 46 points de base jusqu'à -0,16 % début août, puis sont repartis à la hausse dans le contexte de la prise en compte des tensions inflationnistes dans les politiques monétaires des grandes banques centrales. Les taux des OAT à 10 ans français clôturent ainsi l'année 2021 à 0,20 % en hausse de 56 points de base sur l'année 2021.

S'agissant du crédit obligataire, le niveau des primes de risque crédit est resté relativement stable sur le crédit de qualité. Les primes de risque crédit de l'indice Itraxx Europe, correspondant au niveau moyen des primes de la catégorie « investissement grade » européenne, sont étales sur la période à 48 points de base.

Dans le contexte de l'année 2021 plutôt porteur pour les actifs risqués, le groupe CCR a dès le début de l'année opté pour une exposition maximale sur les marchés d'actions. Sur une allocation stable par rapport à fin 2019, le fonds de protection a été déployé à 90 % d'exposition et ceci sur une grande partie de l'année. Ainsi, les portefeuilles ont bien profité du rebond des marchés d'actions après avoir été protégés efficacement du trou d'air de 2020.

Sur les produits de taux, l'année 2021 a débuté avec un montant élevé de placements monétaires qui a été réduit tout au long de l'année, ce qui a contribué, toutes choses étant égales par ailleurs, à améliorer le rendement courant des portefeuilles obligataires.

Enfin, le groupe CCR a décidé d'augmenter significativement son exposition aux infrastructures (catégorisées en actifs réels, avec les actifs immobiliers) liées à la transition énergétique. Il a notamment cherché à investir dans des infrastructures qui utilisent des techniques innovantes pour produire de l'énergie décarbonée, l'hydrogène apparaissant comme une source d'énergie d'avenir. L'hydrogène vert, produit à partir d'énergie décarbonée, représente un substitut aux hydrocarbures avec l'avantage majeur de permettre le stockage de l'énergie. Le fonds d'infrastructures liées à la transition énergétique dans lequel le groupe CCR s'est engagé est un fonds d'impact qui représentera environ 1 % des actifs du Groupe.

Le groupe CCR a par ailleurs défini une politique d'investissement ESG et Climat qui vise à privilégier les investissements qui traitent de l'accompagnement de la transition sociétale, de l'adaptation aux risques physiques et de la prévention du risque de transition. Un tiers des investissements de l'année ont porté sur les trois piliers de la politique extra-financière.

## 2.3 Faits marquants de l'exercice

### 157 Re

Le sidocar 157 Re a été reconduit avec un troisième compartiment (157 Re 21) offrant une capacité en augmentation par rapport à l'exercice précédent. Plus que jamais, il apparaît comme une solution agile d'utilisation du capital tiers afin d'accompagner le développement de CCR Re.

### Gestion de la Covid-19

Au plan opérationnel, la gestion de la pandémie de Covid-19 en 2021 par les équipes de CCR Re n'a posé aucune difficulté. Le Plan de Continuité d'Activité (PCA), déployé en 2020 pour faire face aux conséquences opérationnelles de la pandémie, a été de nouveau activé en 2021 lorsque la situation sanitaire l'a exigé.

L'organisation en télétravail de CCR Re a permis de poursuivre l'activité sans aucun préjudice financier ou commercial. Ce mode de fonctionnement a fait ses preuves et est opérationnel.

Au niveau des sinistres, CCR Re n'a noté aucune dérive côté Non-Vie et quelques dérapages géographiquement ciblés côté Vie. Par conséquent, elle a estimé qu'il n'était plus nécessaire de continuer à réunir le comité Sinistres dédié. En revanche, un reporting régulier aux membres du comité demeure.

Au plan technique, les provisions enregistrées fin 2020 au titre des sinistres liés à la Covid-19 ont été liquidées in boni ce qui a compensé le coût de la pandémie pour 2021.

### Notations

S&P a confirmé le 6 mai 2021 la note de solidité financière de CCR Re à « A » avec une perspective stable.

AM Best a confirmé le 28 juillet 2021 la note de solidité financière de CCR Re à A « excellent » avec une perspective stable.

## 2.4 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de CCR Re n'est intervenu entre le 31 décembre 2021 et le 16 mars 2022, date d'arrêt des comptes par le conseil d'administration.

La survenance, postérieurement à la date de clôture de l'exercice, de la guerre en Ukraine, ne devrait pas avoir de conséquences majeures sur CCR Re. En effet, CCR Re n'a pas d'exposition directe en Ukraine ou en Russie dans son portefeuille de réassurance ; son exposition indirecte dans les branches spécialisées, telles que le crédit ou le marine, est évaluée comme étant limitée à la date d'arrêt des comptes. CCR Re n'a aucune exposition directe sur son portefeuille d'actifs et ne détient aucun actif en roubles ou hryvnia.

Par ailleurs le portefeuille d'actifs de CCR Re est à ce jour résilient face aux turbulences de marchés causées par cet événement.

## 2.5 Analyse des comptes

### Primes émises

Le chiffre d'affaires de CCR Re ressort à 843 M€ en hausse de 25 % à cours de change constant<sup>1</sup> (30 % au cours de clôture). Cette hausse intègre d'importantes régularisations sur exercices antérieurs ; sans ces régularisations, le chiffre d'affaires courant a augmenté de 21 %.

L'objectif de chiffre d'affaires prévu dans le plan stratégique 2020-2022 a donc été atteint dès 2021 avec un an d'avance, ce qui conduit CCR Re à préparer un nouveau plan stratégique pour l'horizon 2025.

L'activité se répartit de la manière suivante :

- les primes émises pour l'activité Non-Vie s'établissent à 545 M€, en hausse de 32 % par rapport à 2020 (hausse de 27 % à cours de change constant). Elles représentent 65 % des primes émises. Cette hausse de 112 M€ à cours de change constant provient principalement des affaires nouvelles souscrites en Europe et en Asie ;
- les primes émises pour l'activité Vie s'élèvent à 298 M€, en hausse de 26 % par rapport à 2020 (hausse de 20 % à cours de change constant). Elles représentent 35 % des primes émises. Cette évolution de +47 M€ à cours de change constant provient essentiellement des affaires nouvelles souscrites au Moyen-Orient.

<sup>1</sup> Les variations à change constant correspondent à la comparaison entre les données réelles 2021 converties au taux de change du 31 décembre 2020 et les données 2020 au taux de change du 31 décembre 2020.

### Primes rétrocédées

Les primes acquises rétrocédées s'élèvent à 52,2 M€ (vs 36,2 M€ en 2020), dont 5,4 M€ de primes « frontées » (vs 6,9 M€ en 2020), et 34,0 M€ de primes Cat (vs 17,6 M€ en 2020).

La hausse des primes rétrocédées sur le périmètre dommages aux biens s'explique par le développement du portefeuille, les hausses tarifaires, les primes de reconstitution faisant suite aux événements survenus en 2021, ainsi que par la hausse des cessions à destination du side-car 157 Re.

### Ratio combiné Non-Vie et marge technique Vie

#### Lignes d'activités Non-Vie

Le ratio combiné de CCR Re s'est établi à 96,6 % au 31 décembre 2021, contre 103,2 % en 2020. Il se décompose en :

- un ratio de sinistralité S/P<sup>2</sup> de 66,5 % (vs 73,7 % en 2020) ;
- un ratio de frais<sup>3</sup> de 30,1 % (vs 29,4 % en 2020).

Les catastrophes naturelles représentent une charge nette de rétrocession de 43 M€ (vs 3,5 M€ en 2020). Ces dernières contribuent pour 9,2 points au ratio S/P (vs 1,0 point en 2020). Les tempêtes Bernd, Volker et Wolfgang, survenues en juillet dernier, expliquent cette forte charge avec un coût de 55 M€ brut de rétrocession (22 M€ net).

Les sinistres majeurs d'origine humaine représentent une charge de 15 M€, en brut et en net de rétrocession (vs 20 M€ nets en 2020), et contribuent pour 3,3 points au ratio S/P (vs 5,5 points en 2020). Les deux sinistres majeurs qui concernent CCR Re sont les émeutes en Afrique du Sud (juillet) et l'incendie d'un entrepôt en Corée du Sud (juin).

Le coût de la pandémie de Covid-19 est de 5 M€ en brut et en net de rétrocession (vs 44 M€ en 2020) et contribue pour 1,1 point au ratio S/P (vs 12,4 points en 2020).

La sinistralité attritionnelle représente 52,9 points de ratio S/P contre 54,9 points en 2020. Cette baisse de 2 points s'explique principalement par la poursuite de l'amélioration de la rentabilité du portefeuille en branches longues.

### Ligne d'activité Vie

Le taux de marge technique<sup>4</sup> de la ligne d'activité Vie s'est établi à 3,1 % en 2021 (vs 2,2 % en 2020).

La pandémie de Covid-19 continue de peser sur la marge de la branche Vie avec un coût de 8 M€. Hors sinistres Covid-19, la rentabilité des affaires Vie est stable.

### Charge de gestion

Les charges de gestion (hors charges relevant de la gestion financière, prises en compte dans le résultat financier) se sont élevées en 2021 à 38 M€, soit un ratio de coût<sup>5</sup> de 4,3 %, venant de 4,9 % en 2020 et de 5,5 % en 2019.

### Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 36 M€. Il est composé des produits financiers courants à hauteur de 28,1 M€, d'une charge liée à la dette subordonnée de -12,5 M€, et de plus-values nettes réalisées à hauteur de 20,7 M€.

En 2021, le rendement des actifs investis<sup>6</sup> de CCR Re s'est élevé à 1,9 %, contre 2,5 % en 2020. La baisse du taux de rendement est liée à celle des rendements obligataires ainsi qu'à de moindres réalisations de plus-values.

### Gestion financière et immobilière

#### Politique d'investissement dans le contexte de rebond des marchés d'actifs risqués

Dans ce contexte plutôt porteur pour les actifs risqués, nous avons dès le début de l'année opté pour une exposition maximale sur les marchés d'actions. **Sur une allocation stable par rapport à fin 2020, nous avons laissé le fonds de protection se déployer à 90 % d'exposition et ceci sur une grande partie de l'année** (niveau moyen d'exposition aux actions de 80 % sur l'ensemble de l'année). Ainsi les portefeuilles ont bien profité du rebond des marchés d'actions après avoir été bien protégés du trou d'air que nous avons connu en 2020.

Sur les taux nous n'avons pas été en reste non plus. **L'année avait débuté avec un montant élevé de placements monétaires que nous nous sommes efforcés de réduire tout au long de l'année** ce qui a contribué, toute chose

<sup>2</sup> Rapport entre la somme des sinistres survenus et antérieurs (payés ou provisionnés nets de rétrocession), des frais de gestion de sinistres et de la provision pour égalisation, d'une part et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

<sup>3</sup> Rapport entre les commissions et les charges de gestion interne hors frais de gestion de sinistres d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

<sup>4</sup> Taux de marge Vie : rapport entre la somme du résultat technique et des intérêts sur dépôts en espèces de la ligne d'activité Vie d'une part, et le total des primes acquises nettes de rétrocession de la ligne d'activité Vie d'autre part. Ces éléments s'entendent avant prise en compte des charges par destination et hors produits des placements alloués au compte technique Vie.

<sup>5</sup> Charges de gestion nettes de CVAE et de C3S rapportées aux primes émises brutes.

<sup>6</sup> Rapport entre les produits financiers nets, d'une part, et l'encours des placements, d'autre part, hors titres de participations de la filiale luxembourgeoise, hors intérêts sur dette subordonnée, hors dépôts cédantes et hors immeuble d'exploitation.

étant égale par ailleurs, à améliorer le rendement courant de nos portefeuilles obligataires.

**Enfin, nous avons décidé d'augmenter significativement notre exposition aux infrastructures liées à la transition énergétique.** Nous avons notamment cherché à investir dans des infrastructures qui utilisent des techniques innovantes pour produire de l'énergie décarbonée et l'hydrogène nous est apparu naturellement comme une source d'énergie d'avenir.

L'hydrogène vert, produit à partir d'énergie décarbonée, représente un substitut aux hydrocarbures avec en outre l'avantage majeur de permettre le stockage de l'énergie. Le fonds d'infrastructures liées à la transition énergétique dans lequel nous nous sommes engagés est un fonds d'impact qui représentera environ 1 % des actifs du Groupe.

En ce qui concerne **l'immobilier**, malgré les conditions inédites et compliquées générées par la crise sanitaire, CCR Re a continué à être très actif. Dans la gestion des baux, un bon niveau de location des appartements a été maintenu et renouvelé avec une croissance de loyers des surfaces de bureaux. Le programme de travaux de rénovation a été réalisé pour améliorer la performance énergétique de ses actifs.

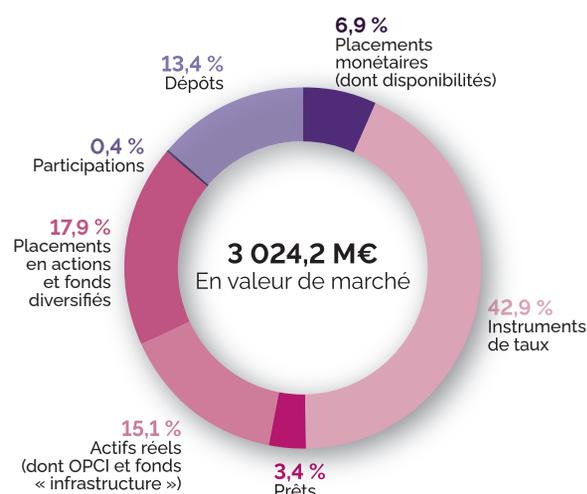
Le groupe CCR a par ailleurs défini, au niveau de sa politique d'investissement ESG et Climat, un engagement de **sortie total du Charbon thermique en 2030**. Par ailleurs, l'effort d'investissement sur des placements vertueux s'est poursuivi avec des **achats d'obligations sociales et durables ainsi**

**qu'un engagement important sur un fonds d'infrastructures à impact sur la thématique de l'hydrogène vert.**

### Évolution du portefeuille de placements

Les placements<sup>7</sup> s'élevaient, à fin 2021, à 2 593,3 M€ en valeur nette comptable, dont 224 M€ en dépôt auprès des cédantes, contre 2 514,9 M€ au 31 décembre 2020.

Compte tenu de la situation sur les marchés financiers et immobiliers et des cessions réalisées au cours de l'exercice 2021, les plus-values latentes nettes s'élevaient à 430,9 M€ à fin 2021, contre 409,4 M€ un an plus tôt. Le montant total des placements financiers et immobiliers de CCR Re, considérés en valeur de marché, atteint 3 024,2 M€, en progression de 3,4 % par rapport à fin 2020.



À la clôture de l'exercice, la structure des placements de CCR Re en prix de revient et valeur de marché s'établit ainsi :

MONTANTS EN M€	31/12/2021			31/12/2020			Variation N - N-1			
	VNC	Valeur de marché (VM)	VM %	VNC	Valeur de marché (VM)	VM %	VNC	%	Valeur de marché (VM)	%
Placements monétaires (dont disponibilités)	207,9	207,9	6,9 %	381,3	381,2	13,0 %	-173,4	-45,5 %	-173,4	-45,5 %
Instruments de taux	1 260,0	1 298,2	42,9 %	1 029,4	1 090,4	37,3 %	230,6	22,4 %	207,9	19,1 %
Prêts	96,7	101,5	3,4 %	86,9	87,3	3,0 %	9,8	11,3 %	14,2	16,3 %
Actifs réels (dont OPCI et fonds infrastructure)	168,3	458,0	15,1 %	165,4	421,7	14,4 %	2,9	1,7 %	36,2	8,6 %
Placements en actions et fonds diversifiés	449,7	542,5	17,9 %	429,6	513,5	17,6 %	20,1	4,7 %	29,0	5,6 %
Participations	6,2	11,6	0,4 %	6,2	14,1	0,5 %	0,0	0,0 %	-2,5	-17,7 %
Dépôts	404,5	404,5	13,4 %	416,1	416,1	14,2 %	-11,6	-2,8 %	-11,6	-2,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 593,3</b>	<b>3 024,2</b>	<b>100 %</b>	<b>2 514,9</b>	<b>2 924,3</b>	<b>100 %</b>	<b>78,5</b>	<b>3,1 %</b>	<b>99,9</b>	<b>3,4 %</b>

<sup>7</sup> Placements financiers et immobiliers de CCR Re y compris les liquidités. Dans cette partie, les placements au 31 décembre 2020 sont revalorisés aux cours du 31 décembre 2021.

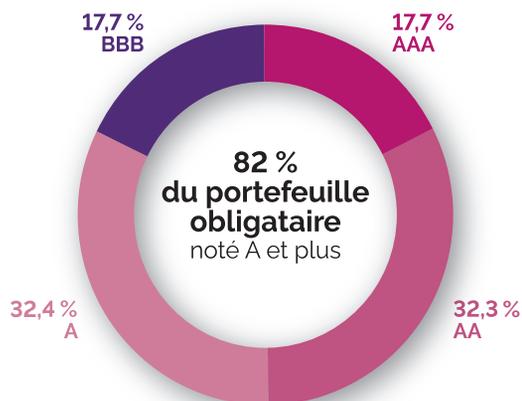
La présentation des actifs par catégorie évolue par rapport à la présentation du rapport de gestion 2020 : la catégorie « actifs réels » regroupe les actifs immobiliers ainsi que les fonds « infrastructures » précédemment classés dans les « placements en actions et fonds diversifiés ».

Comme le montre le tableau précédent, la structure des placements de CCR Re a évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

- l'encours des « **Placements monétaires** » s'établit à 207,9 M€ en diminution de 45,5 % par rapport à 2020. Cette poche d'actif a notamment servi à financer l'acquisition d'instruments de taux. Son encours avait augmenté en 2020 du fait de l'émission par CCR Re d'une dette subordonnée.
- les « **Instruments de taux** » représentent 42,9 % du total des placements en valeur de marché à fin 2021, en hausse de 19,1 % par rapport à fin 2020. Ils sont composés d'obligations détenues en direct (54,8 %) et d'OPC (45,2 %).

La hausse sur les taux à 5 ans en 2021 a été mise à profit pour réinvestir à taux positifs sur de bonnes notations de crédit en réduisant le montant des placements monétaires. À fin 2021, **le portefeuille obligataire** est composé à 82 % de titres notés A et plus.

1

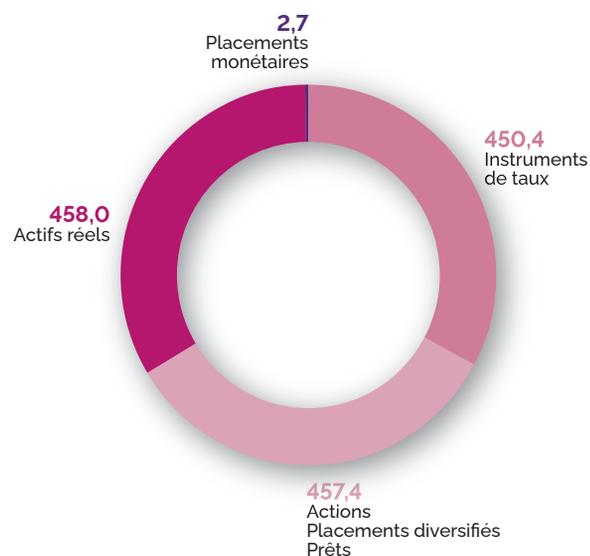


- l'exposition « **actions et placements diversifiés** » en valeur de marché est de 542,5 M€, soit 18 % du total des placements à fin 2021, en hausse de 5,6 % par rapport à fin 2020. Ce portefeuille est essentiellement composé d'OPC Actions (39,3 %), de fonds diversifiés (26,4 %) et de titres hybrides (21,1 %).

- **les placements** en actifs réels s'élèvent à 458 M€ en valeur de marché, soit 15,1 % du total des placements (14,4 % en 2020), en hausse de 8,6 %. Le portefeuille immobilier de CCR Re est composé d'actifs de bureaux et d'actifs résidentiels situés à Paris. Les valorisations des portefeuilles ont continué de bien progresser. Les actifs résidentiels résistent bien et CCR Re n'a pas de bureaux vacants fin 2021.

Les placements financiers **Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)** s'élèvent à 1 368,4 M€ en valeur de marché soit 45,3 % du total des placements au 31/12/2021 (29,3 % au 31/12/2020), en hausse de 61,3 % par rapport au 31/12/2020. La répartition de ces placements est la suivante :

### Placements ESG au 31/12/2021 (en %)



### EBITER<sup>8</sup>

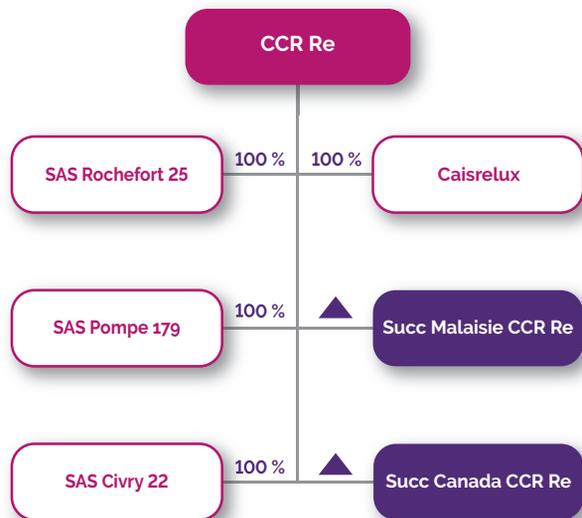
Compte tenu des éléments précédents, l'EBITER s'établit à 62 M€, venant de 39 M€ en 2020.

### Résultat net

Le résultat net 2021 ressort à 41 M€, à comparer à 18 M€ en 2020. Ce résultat est conforme à l'objectif du plan stratégique attendu pour 2022 (42 M€).

<sup>8</sup> EBITER : (Earnings Before Interest, Taxes and Equalization Reserve, c'est-à-dire Résultat Courant avant le coût de la dette et la variation de provision pour égalisation).

## Participations et filiales



Comme le montre la structure ci-dessus, CCR Re gère une partie de son patrimoine immobilier dans le cadre de trois sociétés par actions simplifiées, dont les fonds propres totaux sont de 41 M€ au 31 décembre 2021. Ces sociétés immobilières ont contribué à hauteur de 1,3 M€ aux produits financiers courants de CCR Re pour l'exercice 2021.

CCR Re détient également une société de réassurance au Luxembourg, Caisrelux, dont le capital social est de 6,2 M€ au 31 décembre 2021, sans changement par rapport à l'année précédente. Cette société est exclusivement dédiée à la rétrocession de CCR Re.

## 2.6 Perspectives 2022

### Environnement commercial

Fin 2021, le secteur de la Réassurance évolue dans un étai, coincée entre l'Assurance en nette en constante évolution inflationniste depuis quelques années et la Rétrocession également en très fort durcissement.

Il peine à consolider ses positions. Malgré quelques améliorations évidentes depuis 2 ans, la surcapacité du marché, toujours très présente, limite le durcissement généralisé, légitimement attendu suite à la crise du Covid et à l'année 2021 très sinistrée.

La campagne de janvier a illustré parfaitement cette situation. Plus difficile, elle a nécessité une implication plus

importante du Senior Management, notamment chez les courtiers pour placer des affaires ou des types d'affaires peu attrayants (XS Agg, Cyber, Agro, ...).

- En Non-Vie, les protections CAT ont particulièrement été ciblées, certains réassureurs se désengageant en faveur de branches de long terme pour favoriser la diversification par branche. Les cédantes ont tenté de maîtriser leur budget en restructurant leurs programmes (hausse des franchises, évolution des portées).
- En Vie, fort de sa résilience au Covid dans de nombreux pays, le secteur a, de nouveau, globalement résisté à toute augmentation tarifaire.

Finalement, au lieu d'un durcissement généralisé, nous avons assisté à une séparation assez nette entre les traités touchés en 2021 qui ont subi de fortes augmentations de conditions et les affaires loss-free qui sont restées stables. Les dossiers restent jugés sur leur mérite propre et ne subissent pas d'impact global Marché.

Le renouvellement, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, s'est traduit par des hausses modérées et différenciées. Le « hardening » global tous pays toutes branches n'existe plus... malgré une année 2021 riche en sinistres de catastrophes naturelles. Les améliorations de conditions sont constatées mais de manière ciblée dans des zones et des lignes de business particulièrement touchées au cours des dernières années.

### Ambition commerciale

Un plan stratégique ambitieux a été approuvé en décembre 2019 par le conseil d'administration de CCR Re pour la période 2020-2022.

En 2020, les objectifs ont été dépassés tant au niveau de l'aliment que de la rentabilité attendue.

En 2021, malgré le contexte lié à la Pandémie, CCR Re a poursuivi sereinement sa croissance sans remettre en cause le business plan initial. Les objectifs ont également été dépassés en chiffre d'affaires et en rentabilité.

CCR Re termine 2021 avec une année d'avance par rapport aux objectifs de son plan stratégique. La société a tiré profit au cours de l'année d'une belle progression commerciale, d'une part, et d'une certaine hausse des conditions tarifaires, d'autre part, bien que cette hausse soit quelque peu inférieure aux attentes. La situation créée par la Covid s'améliore même si les visites clients pourraient ne pas reprendre pleinement en 2022.

En 2022, l'ambition de CCR Re reste la même. Les objectifs prévoient une augmentation du chiffre d'affaires de 15 %. Le bon déroulement de la campagne de janvier peut légitimement laisser penser que cet objectif sera atteint sur 2022.

La politique de souscription de CCR Re a été affinée en y ajoutant deux dispositions majeures.

- Tout d'abord, la dynamique commerciale a été repensée en adoptant une approche globale de nos clients Vie/Non-Vie/Spécialités.
- Ensuite, dans la mesure du possible, CCR Re essaye de proposer à ses clients des participations « en travers », d'une part pour améliorer la diversification par branche de son book, d'autre part, pour faciliter la lecture de la performance de ses relations-clients.

Tout au long des discussions pré-campagne, CCR Re a continué, son travail de pédagogie. Elle a affiché, plus que jamais, son attachement à des relations de long terme rentables basées sur la confiance dans lesquels :

- en Non Proportionnel, la Réassurance est considérée par nos clients comme un service et à ce titre doit être un centre de coût ;
- en Proportionnel, les intérêts de CCR Re et des cédantes doivent converger et leurs sorts doivent être liés.

### Discipline technique

Malgré un développement important du chiffre d'affaires, la rentabilité reste la priorité.

Dans cette optique, de nouveaux ajustements ont été effectués avec des cédantes insuffisamment profitables ou sur des traités présentant une exposition au risque mal calibrée (XS Agg).

Par ailleurs, des progrès importants ont, à nouveau, été réalisés au niveau des documents contractuels. Clarifications, limitations, exclusions : tout a été fait pour améliorer la qualité du portefeuille et encadrer le niveau de risque en impliquant les équipes de CCR Re à tous les niveaux : les souscripteurs dans la négociation difficile de clauses limitatives, mais aussi les juristes et les actuaires dans la rédaction et l'analyse de dispositions permettant une mutualisation acceptable des risques.

Ainsi, en janvier, CCR Re peut annoncer que la quasi-totalité de ses traités Property comportent une clause d'exclusion Communicable Disease et 75 % de ses traités une clause Cyber satisfaisante. CCR Re s'est également activée pour promouvoir le plus possible l'utilisation systématique des périls dénommés dans ses traités.

### Environnement financier

Les hausses de taux longs alimentées par des politiques monétaires plus restrictives devraient être source de volatilité sur les marchés d'actions qui semblent chèrement valorisés.

Les valorisations particulièrement élevées des valeurs technologiques constituent un des facteurs de risque le plus important en 2022, alors que la hausse des taux longs devrait peser sur leurs valorisations. Le groupe CCR continue de penser que l'éclatement de la bulle technologique pourrait induire une rotation sectorielle vers des valeurs plus traditionnelles qui offrent encore de la valeur aujourd'hui.

À ce contexte s'ajoutent les niveaux élevés de dette publique et privée dans le monde ; la configuration actuelle incite donc à la prudence.

# SYSTÈME DE GOUVERNANCE

1	STRUCTURE DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTRÔLE DE L'ENTREPRISE	19
1.1	Le conseil d'administration	19
1.2	Le comité d'audit, des comptes et des risques	20
1.3	Organe exécutif	21
1.4	Activités externalisées sous-traitées à CCR	22
2	FONCTIONS CLÉS	27
2.1	Structure de gouvernance des fonctions clés	27
2.2	Fonction gestion des risques	28
2.3	Fonction vérification de la conformité	28
2.4	Fonction audit interne	28
2.5	Fonction actuarielle	28
3	COMITOLOGIE	29
3.1	Le comité exécutif (Comex) groupe CCR	29
3.2	Le comité opérationnel CCR Re	29
3.3	Le comité des risques (CORI) du groupe CCR	29
3.4	Le comité des investissements groupe CCR	29
3.5	Le comité de souscription CCR Re	30
3.6	Le comité sinistres CCR Re	30
3.7	Le comité de provisionnement CCR Re	30

# SYSTÈME DE GOUVERNANCE

4	POLITIQUE ET PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION	30
4.1	Politique de rémunération	30
4.2	Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux	31
5	TRANSACTIONS IMPORTANTES CONCLUES	31
6	COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ	31
7	SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (Y COMPRIS ORSA)	32
7.1	Organisation de la gestion des risques	32
7.2	Présentation du dispositif de gestion des risques	34
8	DISPOSITIF DU CONTRÔLE INTERNE	37
8.1	Objectifs	37
8.2	Démarche et organisation	37
8.3	Les chartes	38
8.4	Indépendance et efficacité du contrôle interne	38
8.5	Le Plan de Continuité d'Activité (PCA)	38
8.6	Procédures et règles CCR Re	39
9	SOUS-TRAITANCE	39
10	INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	39
10.1	Activités en matière de Recherche et de Développement	39

# SYSTÈME DE GOUVERNANCE

CCR Re s'est dotée d'un système de gouvernance structuré et transparent, s'articulant autour de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise constitué notamment :

- du conseil d'administration et d'un comité créé en son sein : le comité d'audit, des comptes et des risques ;
- d'un organe exécutif composé d'un Directeur Général et d'un Directeur Général Délégué qui forment les dirigeants effectifs de l'entreprise ;
- et des quatre fonctions clés, afin de permettre une conduite optimale de son activité.

## 1 STRUCTURE DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTRÔLE DE L'ENTREPRISE

### 1.1 Le conseil d'administration

#### Non dissociation de la présidence du conseil d'administration et de la Direction Générale

Conformément à l'article L 225-51-1 du Code de commerce et à l'article 16 des statuts, le conseil d'administration, au cours de sa réunion du 29 juin 2016, a opté pour un mode non dissocié de la fonction de Président du conseil d'administration et de la fonction de Directeur Général. Ces dispositions ont été maintenues lors du renouvellement du conseil le 10 mai 2021.

#### Présidence du conseil d'administration et Direction Générale

M. Bertrand LABILLOY a été nommé Président-Directeur Général par le conseil d'administration le 29 juin 2016 pour la durée de son mandat d'administrateur, à savoir 5 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Le mandat d'administrateur de M. Bertrand LABILLOY a été renouvelé pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, par l'assemblée générale ordinaire annuelle qui s'est tenue le 10 mai 2021. Le conseil d'administration qui est réunie à la suite de l'assemblée générale a renouvelé le mandat de Président-Directeur Général de M. Bertrand LABILLOY pour la durée de son mandat d'administrateur.

Sur proposition du Président-Directeur Général, M. Laurent MONTADOR a été nommé Directeur Général Délégué par le conseil d'administration le 29 juin 2016 pour une durée

de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### Composition du conseil d'administration

Conformément à la législation en vigueur sur les sociétés anonymes, le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de quinze membres au plus dont un administrateur proposé par l'État au titre de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique et un administrateur représentant les salariés au titre de l'article L 225-27 du Code de commerce.

Le conseil d'administration de CCR Re est composé de :

- M. Bertrand LABILLOY, Président-Directeur Général
- M. Jacques LE PAPE, représentant permanent de CCR
- M. Patrick CERCEAU
- M. Charles LEVI
- M. Antoine MANTEL
- M. John CONAN, administrateur représentant les salariés, élu par le personnel au titre de l'article L. 225-27 du Code de commerce,

La durée du mandat des administrateurs est de cinq ans.

#### Attributions du conseil d'administration

Le conseil d'administration délibère notamment sur les principales orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de l'activité de la société.

Outre les questions réservées à la compétence du conseil par les dispositions législatives et réglementaires applicables, après étude le cas échéant par le comité

compétent, le conseil examine et délibère notamment sur :

- au moins une fois par an, la stratégie de souscription et d'investissement de la société.
- le plan d'affaires pluriannuel de la société ;
- le projet de budget annuel de la société et son appétence aux risques ;
- les projets de fusion, acquisition et de partenariats stratégiques ;
- les grandes lignes du programme de rétrocession ;
- tout investissement financier ou immobilier peu ou pas liquide d'un montant égal ou supérieur à 40 millions d'euros afin d'en valider la nature et le montant.

Le conseil exerce les responsabilités résultant de la directive Solvabilité 2 et de la réglementation qui en découle. À ce titre, il approuve les rapports et politiques dont l'approbation par le conseil est prévue par la réglementation.

### Liste des politiques dites « Solvabilité 2 » adoptées par le conseil d'administration

Le conseil d'administration adopte les 16 politiques suivantes :

- Politique générale de gestion des risques
- Politique de souscription réassurances publiques
- Politique de provisionnement
- Politique du risque opérationnel
- Politique de rétrocession et autres techniques d'atténuation du risque
- Politique de gestion du risque d'investissement
- Politique de gestion actif-passif
- Politique du risque de liquidité
- Politique d'externalisation
- Politique du contrôle interne
- Politique audit interne
- Politique de vérification de la conformité
- Politique de rémunération
- Politique de compétence et honorabilité
- Politique actuarielle
- Politique relative à la communication d'informations au superviseur

### Fonctionnement du conseil d'administration

#### Règlement intérieur

Le conseil d'administration est doté d'un règlement intérieur précisant les modalités de son fonctionnement. Il a évolué en 2021 avec l'introduction de dispositions détaillées concernant l'identification et la gestion de conflits d'intérêts, applicables aux administrateurs et aux mandataires sociaux.

Le règlement intérieur comporte en annexe le règlement intérieur du comité d'audit, des comptes et des risques du conseil.

Le conseil d'administration est également doté d'une « charte de l'administrateur » qui définit les règles directrices auxquelles les administrateurs adhèrent et qu'ils s'engagent à respecter dans l'exercice de leur fonction d'administrateur. Cette charte figure en annexe du règlement intérieur du conseil d'administration.

#### Réunions

Le conseil d'administration est convoqué par écrit. Les réunions se tiennent au siège social de CCR Re. Chaque administrateur reçoit, environ une semaine avant la date de la réunion, un dossier complet comportant l'ordre du jour et, pour l'essentiel des points dudit ordre du jour, les éléments d'information nécessaires. Ce dossier est dématérialisé et accessible sous forme exclusivement électronique, de manière sécurisée, sur un portail dédié sur lequel sont mis en ligne les dossiers des réunions du conseil et des comités.

## 1.2 Le comité d'audit, des comptes et des risques

Un comité d'audit, des comptes et des risques a été créé par décision du conseil d'administration du 23 janvier 2017.

Il est composé de quatre administrateurs dont un représentant des salariés.

Le comité d'audit, des comptes et des risques est présidé par M. Charles LEVI. Il comprend un membre au moins devant présenter des compétences particulières en matière financière, comptable ou de contrôle légal des comptes et être indépendant au regard des critères adoptés par le conseil d'administration, à savoir M. Charles LEVI.

Le comité a pour mission d'assister le conseil d'administration dans sa mission relative aux comptes sociaux annuels, notamment le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration, et au traitement de l'information comptable et financière, le suivi de la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission. Il donne également son avis sur la procédure de sélection et émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation par l'assemblée générale.

Il est chargé de l'audit du rapport de la fonction actuarielle, d'assurer le suivi de la vérification de la conformité aux lois et règlements notamment ceux résultant de Solvabilité 2 et, dans ce cadre, d'examiner le rapport de la fonction vérification de la conformité.

Il est aussi en charge d'auditionner le Responsable de la fonction d'Audit Interne, d'examiner et d'approuver le programme d'audit, d'analyser les principales recommandations et les suites données.

Il examine les rapports, notamment le rapport régulier au contrôleur (Regular Supervisory Report en anglais - RSR), le rapport sur la solvabilité et la situation financière (Solvency and Financial Conditions Report en anglais - SFCR), et les politiques écrites relevant de sa compétence.

Il est également chargé du suivi d'indicateurs de contrôle des risques, du suivi de l'ORSA avec l'examen du rapport ORSA, et de l'audit de la fonction de gestion des risques.

### 1.3 Organe exécutif

#### La Direction Générale

La Direction Générale de CCR Re est composée de :

- M. Bertrand LABILLOY, Président-Directeur Général,
- M. Laurent MONTADOR, Directeur Général Délégué.

#### Dirigeants Effectifs de CCR Re

Messieurs LABILLOY et MONTADOR sont dirigeants effectifs de plein droit, avec un champ de compétence identique, suite à leurs nominations respectives en qualité de Président-Directeur Général et de Directeur Général Délégué par le conseil d'administration en date du 10 mai 2021 et du 29 juin 2016.

Leur nomination a été notifiée et acceptée par l'ACPR.

### Missions des Directions internes à CCR Re



(\*) Dirigeants effectifs

#### Direction de la Souscription et des Services

La Direction de la Souscription et des Services est chargée de constituer un portefeuille rentable, auprès de cédantes :

- de préférence de taille petite ou moyenne ;
- ayant une vision à long terme de ses relations avec les réassureurs qu'elles considèrent comme des partenaires ;
- considérant la réassurance comme un service et donc un centre de coût ;
- sur lesquelles CCR Re a, ou peut avoir, un poids significatif

dans la négociation des termes et des conditions.

Elle est constituée de 8 départements de souscription et d'un département dédié à la gestion des sinistres majeurs et aux services.

La Direction de la Souscription a également pour mission de développer et de capitaliser ses connaissances techniques sur un large spectre de risques.

Les missions principales de la Direction recouvrent ainsi, l'analyse, la décision de souscription et l'ensemble de la relation clientèle y compris la gestion des sinistres, en Vie et Non-Vie.

### Direction Actuariat & Risques

La mission de La Direction Actuariat & Risques est de piloter le dispositif de gestion des risques du groupe CCR dans un principe de pragmatisme et d'amélioration de la performance, en lien avec la taille de l'entreprise.

Elle a pour objectifs de définir le cadre méthodologique de gestion des risques, de s'assurer de la solvabilité de l'entreprise, et notamment de la suffisance de ses provisions techniques, de mener des études actuarielles pour s'en assurer, d'identifier les risques clefs et de veiller à la conformité du groupe CCR aux principes de la directive Solvabilité 2.

Elle favorise, en outre, la diffusion d'une culture du risque dans l'ensemble de l'organisation et évalue le dispositif de contrôle interne afin de s'assurer de la maîtrise des risques de l'entreprise.

D'une manière générale, la Direction des Risques coordonne et contribue au pilotage des 3 piliers de la Directive Solvabilité 2, opérationnellement ou ponctuellement.

Elle est composée, fin 2021, de 4 départements :

- cotation & cellule CAT : chargé de la tarification des contrats de réassurance souscrits, des analyses techniques du portefeuille souscrit et de modéliser les expositions CAT.
- gestion des risques & Contrôle interne : chargé de piloter le dispositif de maîtrise des risques, d'assurer un reporting de contrôle interne, de piloter le dispositif d'identification et d'évaluation des risques, de coordonner la rédaction des rapports réglementaires et de garantir un niveau de sécurité des systèmes d'information suffisant.
- ALM & Provisionnement : chargé de calculer les provisions techniques de CCR Re, de réaliser les études réglementaires et notamment les travaux liés au pilier 1 de la directive Solvabilité 2 et de la fonction ALM (Gestion Actif Passif).
- actuariat conseil : chargé de mener des études actuarielles transverses.

Elle est quotidiennement tournée vers la maîtrise des risques et la création de valeurs par les risques.

### Direction Marketing, Stratégie, Développement, Rétrocession

Cette Direction est en charge :

- d'assister la Direction Générale dans la définition/le pilotage de la stratégie et du développement
- de la recherche de rétrocessions adaptées et de la souscription de celles-ci ;
- de mener une veille sur les marchés de la réassurance.

### Direction des Opérations

Cette Direction est en charge des Opérations de CCR Re. Elle est constituée de deux départements :

- département Comptabilité technique : chargé de la vérification des comptes techniques de réassurance et de la comptabilité tiers ;
- département Gestion : Chargé de la gestion contractuelle et d'assister la Direction de Souscription dans l'analyse technique et commerciale des affaires.

## 1.4 Activités externalisées sous-traitées à CCR

Afin d'assurer son fonctionnement, en 2021, CCR Re a sous-traité auprès de CCR certaines activités opérationnelles dans les domaines des fonctions support ainsi qu'en gestion d'actifs financiers et immobiliers.

Le périmètre d'externalisation inclut les activités critiques ou importantes suivantes :

- activité de gestion des actifs financiers et immobiliers,
- activité de gestion des systèmes d'information,
- activités financières (comptabilité générale, trésorerie et contrôle de gestion)
- activités liées à la fonction de vérification de la conformité,
- activités liées à la fonction actuarielle,
- activités liées à la fonction d'audit interne.

### Externalisation de la gestion des actifs financiers et immobiliers

La gestion du portefeuille des actifs financiers et immobiliers de CCR Re est externalisée auprès de la Direction des Investissements de CCR. Elle s'inscrit dans un processus d'investissement qui peut être décomposé en plusieurs étapes :

**Un exercice d'analyse économique et financière régulièrement mis à jour et destiné à décrire le contexte général au sein duquel sont arrêtées les décisions d'investissement.**

Les grandes orientations en matière de croissance économique, d'inflation, de politique économique et d'endettement font l'objet d'une synthèse globale. Une analyse multi-facteurs (évaluation des différentes classes d'actifs, dynamique conjoncturelle et facteurs techniques tels que les flux et comportement des investisseurs), aide à appréhender le potentiel de rentabilité et le risque associés à chaque catégorie d'actif.

**Une allocation stratégique d'actif fournit le cadre fondamental au sein duquel doit s'inscrire la gestion d'actifs.**

Elle est effectuée sous la supervision de la gestion actif-passif et s'inscrit dans le budget de risque retenu par le conseil d'administration de CCR Re. Elle se décline ensuite en une allocation tactique d'actif, avec un horizon d'investissement de 12-24 mois et un niveau d'analyse nettement plus fin au niveau des actifs considérés (classes et sous-classes d'actifs). La mise en œuvre d'une couverture partielle ou totale du risque en action sur les portefeuilles est décidée à ce stade. Cette allocation est régulièrement revue, en fonction des contraintes de passif, du degré d'aversion au risque, et du respect de l'exigence réglementaire de fonds propres, compte tenu de la rentabilité espérée et du risque des différentes classes d'actif. Au sein des actifs obligataires et monétaires, l'écart entre la durée des actifs et celle des passifs fait l'objet d'un contrôle régulier, de façon à maîtriser le risque de taux d'intérêt encouru. De la même façon, le risque de change résultant des décalages entre actifs et passifs en devises est activement géré. Enfin, une liquidité suffisante est recherchée en permanence, au regard des caractéristiques et de la volatilité des engagements techniques.

**La sélection des placements composant les portefeuilles d'actifs financiers et immobiliers est alors effectuée par les équipes de gestion des départements Investissements et Immobiliers.**

Pour les actifs détenus en direct sous forme de titres obligataires et monétaires, les investissements s'inscrivent obligatoirement au sein d'une liste d'émetteurs autorisés au sein de la catégorie « Investment Grade » des grandes agences de notation (S&P, Moody's). Une grande diversification du risque de signature est poursuivie dans les portefeuilles.

Pour les actifs immobiliers détenus en direct, chaque proposition d'acquisition ou d'arbitrage est présentée pour validation au comité des investissements. Les actifs présentant les meilleurs critères de localisation, de qualités architecturales sont proposés.

Les investissements en fonds d'investissement mobiliers et immobiliers procèdent d'un travail de sélection qui commence par une analyse des forces et faiblesses des sociétés de gestion. Les principaux critères pris en considération sont la pertinence de la stratégie, l'adéquation entre les moyens et les objectifs, la qualité de la gestion du risque et des procédures, ainsi que la capacité à servir la clientèle institutionnelle. Une analyse spécifique est alors conduite sur les fonds susceptibles d'être choisis comme support d'investissement. Les facteurs déterminants dans la sélection des fonds sont la taille de l'actif sous gestion, l'expérience de l'équipe de gestion, la permanence du style de gestion, la clarté des responsabilités, la stabilité de l'équipe de gestion, la transparence de la gestion et l'alignement des intérêts avec l'investisseur. Des entretiens sont régulièrement organisés avec les gérants des fonds détenus en portefeuille. Ils sont complétés par des contacts téléphoniques fréquents. Une analyse quantitative des performances (analyse du comportement d'un fonds par rapport aux anticipations compte tenu de son profil, comparaison par rapport aux indices de référence et par rapport à des groupes de fonds similaires constitués en interne) permet de contrôler les résultats et de déclencher une alerte en cas de dérive.

**Des outils développés en interne permettent de fournir des rapports de gestion et des rapports d'activité à CCR Re.**

Un tableau mensuel d'allocation d'actifs recense les expositions des portefeuilles sous gestion selon une typologie détaillée des actifs. Des calculs de performance, hebdomadaires ou mensuels selon les cas, permettent d'apprécier les résultats de la gestion sur différentes durées de placement et pour différents périmètres d'actifs selon le degré de détail recherché dans l'analyse. Des rapports sont réalisés sur les principaux risques financiers (risque de taux d'intérêt, risque de change, risques de crédit, risque immobilier). Un modèle de simulation permettant de générer des chocs financiers sur les portefeuilles aide à calibrer les budgets de risque. Enfin, des analyses ponctuelles ciblées sur un actif particulier (émetteur obligataire, fonds d'investissement, taux de change notamment) permettent d'apprécier l'évolution du risque et les anticipations de rentabilité. Des comités d'investissements permettent de

communiquer sur l'évolution de la gestion des portefeuilles d'actifs financiers et immobiliers, sur l'état des risques, sur les résultats obtenus et sur les grandes orientations économiques et financières. Des points ad hoc peuvent être effectués, à la demande de CCR Re, sur tous les aspects concernant la gestion financière des actifs.

### Externalisation de la gestion des systèmes d'information

Les systèmes d'information de CCR Re sont externalisés auprès de la Direction des Systèmes d'Information de CCR.

#### Présentation de la Direction des Systèmes d'Information de CCR et de ses missions au service de CCR Re

La Direction des Systèmes d'Information (« DSI ») de CCR a pour mission, dans le cadre des budgets et moyens qui lui sont alloués, de :

- mettre à disposition de tous les utilisateurs du système d'information du groupe CCR, qu'ils soient collaborateurs de l'entreprise ou usager externe, les moyens informatiques et de communication (matériels, logiciels et services associés) nécessaires pour exercer quotidiennement leur métier dans de bonnes conditions de disponibilité, fiabilité et sécurité ;
- entretenir le capital immatériel constitué du patrimoine applicatif et de sa connaissance par l'entreprise et/ou ses partenaires pour en assurer la pérennité ;
- accompagner l'évolution de l'entreprise et des métiers en faisant évoluer les systèmes d'information existants ou en en construisant de nouveaux, en parfaite cohérence avec les objectifs stratégiques de l'entreprise et les besoins de ses métiers tels que définis dans les plans qui s'y rapportent ;
- promouvoir auprès de la Direction Générale et des Métiers les technologies de l'information et de la communication susceptibles d'apporter au groupe CCR des innovations et avantages compétitifs.

Depuis 2019, la DSI est organisée suivant 9 pôles :

- 3 Pôles opérationnels « Études et développements » dédiés aux activités de développement et de maintenance, en charge de concevoir et mettre en œuvre les fonctionnalités, outils et applications informatiques adaptés aux besoins des métiers.
  - Un pôle dédié au SI exploité par CCR Re,
  - Un pôle dédié au SI Réassurance Publique
  - Un pôle dédié au SI des fonctions Supports.

- 6 pôles transverses
  - Un Pôle « transformation digitale » dédié à la recherche et au développement des nouvelles technologies au service de l'optimisation des processus métiers.
  - Un pôle « Décisionnel » en charge de concevoir et mettre en œuvre le SI décisionnel découlant des informations des SI opérationnels.
  - Un pôle « Projets transverses »
  - Un pôle « PMO » en charge du pilotage du portefeuille de projets, des budgets, des ressources.
  - Un pôle « Architecture » en charge de concevoir et mettre en œuvre les architectures logicielles, les composants et applications afin de garantir la cohérence, la stabilité et la performance du système d'informations.
  - Un pôle « Production & PCA » en charge de la conception et de la mise en œuvre de l'infrastructure technique, de l'exploitation du système d'informations, du support aux utilisateurs et du plan de continuité d'activité.

#### Les services fournis par la DSI à CCR Re

Mise à disposition de l'ensemble des moyens humains et techniques couvrant l'ensemble des composants du système d'information de CCR Re :

- gestion des infrastructures serveurs et du parc informatique (matériels, logiciels) mis à disposition de CCR Re
- gestion des infrastructures réseaux et télécoms mis à disposition de CCR Re
- gestion des logiciels et progiciels en production mis à disposition de CCR Re
- étude, implémentation et mise en production des solutions informatiques (ERP, sites extranet, outils décisionnels, ...)
- maintenance corrective et évolutive sur les applications déployées
- assistance à maîtrise d'ouvrage
- définition de la politique de sécurité informatique, mise en œuvre et surveillance des risques
- sauvegarde et archivage des données de CCR Re
- élaboration et maintien d'un Plan de Secours Informatique
- gestion des achats informatiques (matériel, logiciel et prestation intellectuelle)
- support aux utilisateurs de CCR Re.

### Externalisation des activités financières

La Direction Financière de CCR effectue pour le compte de CCR Re des prestations de services dont l'objet est la garantie de la validité des informations financières, l'évaluation et la gestion des sinistres ainsi que le pilotage financier de CCR Re.

Les principaux objectifs attachés à ces prestations de services sont :

- garantir la fiabilité des comptes de CCR Re ;
- établir des documents financiers et fiscaux de CCR Re en conformité avec la législation ;
- produire les états financiers de reporting réglementaire de CCR Re ;
- produire des tableaux de bords financiers en fonction des besoins de pilotage de la Direction Générale et de son conseil d'administration ;
- établir et comptabiliser les écritures d'inventaires de CCR Re ;
- élaborer le budget et le plan de l'entreprise de CCR Re en conformité avec les choix stratégiques de l'actionnaire et de la Direction Générale.

Plus précisément, le périmètre d'externalisation auprès de la Direction Financière est le suivant :

### Trésorerie

**Objectif :** Gérer la trésorerie de CCR Re et assurer sa comptabilisation.

#### Missions confiées :

- gérer l'ensemble des moyens de paiement
- maîtriser les flux financiers sur les comptes bancaires
- traiter comptablement les opérations de trésorerie
- assurer la solvabilité bancaire dans le respect des engagements (échéance et maintien d'un solde de trésorerie).
- optimiser du processus de gestion des conditions bancaires
- déterminer chaque jour le solde de trésorerie sur les comptes bancaires ou à placer
- produire le reporting d'activité et réglementaire

### Gestion Comptable des Portefeuilles des actifs financiers de CCR Re & Back Office

**Objectif :** Assurer la gestion comptable et administrative des actifs financiers de CCR Re.

#### Missions confiées :

- assurer la gestion comptable, fiscale et administrative du portefeuille financier dans la conformité de la réglementation
- assurer le back-office de l'ensemble des opérations négociées sur les marchés financiers
- gérer les stocks de titres
- s'assurer de la couverture des engagements techniques
- effectuer le reporting réglementaire sur les actifs financiers

### Comptabilité d'Inventaire et Analyses

**Objectif :** Produire les comptes sociaux de l'entreprise et assurer la fiabilité des opérations comptables d'inventaire et des états produits dans le respect des objectifs et des délais.

#### Missions confiées :

- produire les inventaires trimestriels et le dossier annuel dans les délais et dans le respect des normes et procédures
- établir les déclarations fiscales et sociales de CCR Re
- établir les refacturations

### Budget de fonctionnement et Immobilier

**Objectif :** Organiser et assumer la comptabilité des filiales immobilières ; Comptabiliser les opérations courantes liées aux charges de fonctionnement et d'investissement

#### Missions confiées :

- réaliser les travaux comptables et d'inventaire des filiales immobilières
- effectuer les déclarations fiscales et sociales des filiales immobilières
- comptabiliser les factures de frais généraux
- comptabiliser les immobilisations et leurs amortissements

### Reporting, Conformité et fiscalité

**Objectif :** Coordonner la production et la diffusion du reporting réglementaire ; S'assurer de la conformité réglementaire de la comptabilité de CCR Re ; Coordonner la conformité fiscale

#### Missions confiées :

- conformité réglementaire : veiller à la bonne application des évolutions réglementaires ;
- coordonner les remises du pilier 3 de Solvabilité 2 (QRT) et assurer l'administration fonctionnelle de l'application de production des QRT Solvabilité 2 ;
- coordonner la production et la transmission des reportings à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, à la Banque centrale Européenne, à la Banque de France et à toutes autres instances chargées réglementairement de collecter des données.
- travaux fiscaux : déterminer et effectuer les régularisations comptables du prorata de TVA, valider les liasses fiscales, coordonner et suivre les dossiers de crédit d'impôt, assurer la documentation et la conservation des données et assistance de la Direction Financière dans le cadre des éventuels contrôles fiscaux de CCR Re.

### Plan d'entreprise

**Objectif :** Élaborer le plan d'entreprise en conformité avec les orientations stratégiques de l'actionnaire et de la Direction Générale de CCR Re

#### Missions confiées :

- consolider les inputs des directions impliquées (sous-criture, finance, comptabilité budgétaire) et construire le plan d'entreprise à partir de ces données.
- déterminer la rentabilité et les autres indicateurs de pilotage pour permettre un arbitrage de la Direction Générale.
- définir les leviers et informer les directions concernées des arbitrages budgétaires éventuels.
- formaliser ces éléments dans un document de synthèse.

### Pilotage financier

**Objectif :** Élaborer et produire les indicateurs de pilotage de l'activité de CCR Re

#### Missions confiées :

- produire un suivi et une analyse régulière des indicateurs de pilotage de l'activité de CCR Re
- définir les clés de répartition des frais et établir un suivi analytique des frais généraux

## 2

### Externalisation de l'activité de vérification de la conformité S2

Depuis septembre 2019, l'activité de vérification de la conformité définie par la directive Solvabilité 2 est sous-traitée à CCR.

**Objectif :** Garantir le niveau de maîtrise des risques de non-conformité réglementaire liés à la directive Solvabilité 2.

#### Thématiques concernées :

- les normes relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) applicables aux activités de réassurance ;
- les sanctions financières et économiques internationales (mesures restrictives) ;
- les normes relatives aux conditions d'accès et d'exercice de l'activité de réassurance par CCR et les entités du Groupe ;
- les normes relatives au système de gouvernance des entreprises de réassurance, telles qu'issues du Chapitre IV du titre V du livre III du Code des assurances, et notamment les obligations en matière de sous-traitance des fonctions opérationnelles ou activités importantes ou critiques ;

- les normes relatives à la protection des données à caractère personnel et à la confidentialité des données de santé.

#### Missions confiées :

- identifier les obligations applicables à CCR et de mesurer les impacts liés au respect de ces obligations ;
- informer les entités des évolutions législatives, réglementaires et administratives, et des impacts de celles-ci sur leurs activités ;
- identifier et d'évaluer les risques de non-conformité auxquels est soumise CCR et d'en suivre les évolutions, en s'appuyant notamment sur la cartographie des risques de non-conformité ;
- élaborer le plan de conformité et le rapport sur la conformité ;
- définir et de suivre la mise en œuvre des actions de mise en conformité ;
- communiquer de façon pertinente et diligente les résultats des travaux réalisés ;
- conseiller la Direction Générale et le conseil d'administration sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités de la réassurance et à leur exercice.

### Externalisation de l'activité liée à la fonction actuarielle

Depuis septembre 2019, l'activité de la fonction actuarielle définie par la directive Solvabilité 2 est sous-traitée à CCR.

**Objectifs :** Coordonner, définir les méthodologies, vérifier leur bonne application et les résultats et recommander chaque fois que nécessaire la mise en œuvre d'améliorations dans les domaines définis dans la directive Solvabilité 2.

#### Dans les domaines suivants :

- le provisionnement,
- la souscription,
- la rétrocession.

#### Missions confiées :

- coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles, de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions, de superviser ce calcul dans les cas mentionnés à l'article R.351-13 du Code des assurances,

- comparer les meilleures estimations aux observations empiriques,
- fournir un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance,
- contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, concernant en particulier la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité,
- informer le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques prudentielles.

### Externalisation de l'activité d'audit interne

L'activité de la fonction audit interne définie par la directive Solvabilité 2 est sous-traitée à CCR.

**Objectif :** Réaliser les missions d'audit interne de CCR Re afin de fournir à l'organisme une appréciation objective quant à

l'efficacité et l'efficience de son dispositif de management des risques, de son contrôle interne et de sa gouvernance.

#### Missions confiées :

- établir, mettre en œuvre et garder opérationnel un plan d'audit détaillant les travaux d'audit à conduire dans les années à venir, compte tenu de l'ensemble des activités et de tout le système de gouvernance de l'entreprise d'assurance ou de réassurance ;
- adopter une approche fondée sur les risques, lorsqu'elle fixe ses priorités ;
- communiquer le plan d'audit pluriannuel au conseil d'administration ;
- émettre des recommandations fondées sur le résultat des travaux conduits conformément au plan d'audit et soumettre au moins une fois par an au conseil d'administration un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations ;
- s'assurer du respect des décisions prises par le conseil d'administration.

## 2 FONCTIONS CLÉS

La directive Solvabilité 2 pose pour principe que toute entreprise doit disposer de quatre fonctions clés qui sont : la gestion des risques, la vérification de la conformité, l'audit interne et la fonction actuarielle encadrées respectivement par les articles 44, 46, 47, 48 de la directive Solvabilité 2.

Elle définit le principe de « fonction » dans son article 13 alinéa 29 : « *dans un système de gouvernance : une capacité interne d'accomplir des tâches concrètes ; un système de gouvernance comprend la fonction de gestion des risques, la fonction de vérification de la conformité, la fonction d'audit interne et la fonction actuarielle.* »

CCR Re s'est organisée pour accomplir l'ensemble des tâches visées. Dès 2008, elle a effectivement nommé un directeur ERM pour prendre en charge les missions de pilotage de la gestion globale des risques. Ainsi, dès aujourd'hui sont identifiés, pour chaque mission, un responsable ou un comité chargé de chaque fonction clé.

Dès 2016, quatre responsables de fonction clé ont été identifiés pour le Groupe. En 2021, ces responsables des fonctions clés sont :

<b>Fonction gestion des risques :</b>	M <sup>me</sup> Isabelle GRUBIC
<b>Fonction vérification de la conformité :</b>	M. Vincent GROS
<b>Fonction audit interne :</b>	M <sup>me</sup> Sonia ANGEL
<b>Fonction actuarielle :</b>	M. Nicolas FRESLON

Leur nomination a été notifiée et acceptée par l'ACPR.

### 2.1 Structure de gouvernance des fonctions clés

Les fonctions clés de CCR Re reportent directement au Président-Directeur Général de CCR Re et échangent avec lui autant que de besoin. Elles ont accès au conseil d'administration de CCR Re chaque fois que nécessaire.

La comitologie actuelle permet également tout échange requis avec le comité d'audit des comptes et des risques et le conseil d'administration.

Chaque responsable d'une fonction clé a accepté de porter cette fonction pour CCR, CCR Re et pour le Groupe.

### 2.2 Fonction gestion des risques

Au sein de la Direction Actuariat & Risques, la Responsable de la fonction s'assure entre autre que :

- les risques matériels sont identifiés, mesurés, et surveillés ;
- des procédures de gestion des risques sont en place ;
- des reporting existent de façon homogène et exhaustive sur le périmètre.

Cette fonction s'appuie sur les travaux menés par l'actuariat et notamment les travaux :

- de gestion actif/passif ;
- de développement du modèle de capital économique ;
- de suivi des expositions Cat ;
- d'analyse du programme de rétrocession.

Il est à noter que le CORI (comité défini au paragraphe 3.3) est animé par le Directeur Actuariat & Risques en collaboration avec la Responsable de la fonction Gestion des Risques.

#### Responsable de la fonction

En 2021, la Responsabilité de la fonction Clé Gestion des Risques est portée par la Responsable du Département Gestion des Risques & Contrôle Interne.

La fonction de gestion des risques est ainsi au cœur du groupe CCR. Elle s'appuie sur un réseau de correspondants (Responsables du Contrôle Permanent : RCP) au sein de chaque département. Au 31 décembre 2021, ils sont au nombre de 23 dans le groupe CCR dont 8 chez CCR Re.

### 2.3 Fonction vérification de la conformité

Le Responsable de la fonction, directement rattaché au Président-Directeur Général de CCR Re, est garant de la conformité de l'entreprise. Cette vérification s'opère sur la base des risques de non-conformité identifiés dans la cartographie des risques de CCR Re.

Les contrôles de la fonction vérification de conformité sont revus annuellement par le contrôle interne pour apprécier la maîtrise des risques de non-conformité et garantir l'amélioration continue de cette couverture.

#### Responsable de la fonction

La fonction vérification de la conformité est assumée par le Secrétaire Général de CCR depuis le 13 septembre 2019.

### 2.4 Fonction Audit Interne

La Responsable de la fonction Audit Interne est rattachée directement au Président-Directeur Général de CCR Re. Elle exerce cette fonction de manière objective et indépendante de toute autre activité de l'entité.

L'audit interne a pour mission de fournir à l'organisme une appréciation objective quant à l'efficacité et l'efficience de son dispositif de management des risques, de son contrôle interne et de sa gouvernance.

#### Responsable de la fonction

La fonction audit interne est portée par la Responsable du Département Audit Interne de CCR.

### 2.5 Fonction actuarielle

Le Responsable de la fonction Actuarielle également Responsable du Département Contrôle de Gestion & Communication Financière, reporte directement au Président-Directeur Général de CCR Re pour exercer cette mission. L'objet de la mission est d'émettre un avis sur :

- le portefeuille souscrit par CCR Re
- la rétrocession
- le provisionnement.

## 3 COMITOLOGIE

### 3.1 Le comité exécutif (Comex) groupe CCR

Le comité exécutif Groupe (Comex) a la charge de la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise et prend les décisions opérationnelles et organisationnelles nécessaires à cet effet. Il s'assure notamment de la bonne transmission des objectifs et règles stratégiques au management opérationnel.

### 3.2 Le comité opérationnel CCR Re

Le comité est chargé de mettre en œuvre la stratégie de CCR Re et de prendre les décisions opérationnelles et organisationnelles de cette entité.

### 3.3 Le comité des risques (CORI) du groupe CCR

Ce comité est commun à CCR et CCR Re. Sa mission est d'assurer un pilotage des risques au plus près des problématiques opérationnelles, avec pour objectifs :

- d'identifier les événements potentiels pouvant affecter l'organisation,
- de définir le dispositif de maîtrise des risques, de manière à :
  - limiter les risques résiduels au cadre de l'appétence aux risques ;
  - fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs.

Le CORI s'appuie sur les travaux menés par les comités opérationnels suivants pour les risques CAT, ESG, Cyber et RGPD.

#### Le comité CAT

Ce comité est chargé de la définition de la méthodologie permettant l'appréciation du risque CAT de CCR Re. Il est également responsable vis-à-vis du CORI du suivi des cumuls CAT.

#### Le comité ESG

Ce comité a vocation à construire la politique d'investissement responsable, rédiger les rapports réglementaires ESG, définir les enveloppes d'investissements ESG et établir un dialogue d'engagement avec les sociétés de gestion.

#### Le comité sécurité

Le comité est chargé du pilotage du risque cyber.

Ses principales missions sont :

- proposer la politique de sécurité des systèmes d'information qui est validée par la Direction Générale ;
- suivre la mise en œuvre des mesures de sécurité validée en CORI chaque année ;
- suivre les alertes majeures de sécurité et préconiser le cas échéant des mesures complémentaires à mettre en œuvre ;
- mener une veille sur les nouvelles technologies de sécurité.

#### Le COMIL

Le comité informatique et libertés (COMIL) est chargé du pilotage du risque RGPD.

Il a pour mission :

- d'effectuer le bilan du dispositif RGPD du groupe CCR et de dresser, au vu de ce bilan, un état des mesures à prendre en vue du maintien en conditions opérationnelles de ce dispositif ;
- d'examiner les problématiques RGPD portant sur tout ou partie des traitements mis en œuvre par les entités du groupe CCR ;
- de décider des actions à mener au regard des évolutions en matière de réglementation nationale ou européenne sur les données personnelles et de la doctrine de la CNIL notamment.

### 3.4 Le comité des investissements groupe CCR

Ce comité a vocation à assurer le suivi de la politique d'investissement, validée en comité ALM, de l'ensemble du groupe CCR.

Ce comité est assisté des comités opérationnels suivants dans la gestion des risques d'investissement.

#### Le comité ALM

Ce comité a vocation à définir la politique de gestion des risques actif passif et à valider l'allocation stratégique cible annuelle et la politique de couverture financière dans le respect du cadre de risque financier validé par le conseil.

Le comité ALM s'appuie sur les études et résultats des analyses ALM transmis par la Direction Actuariat & Risques et portant sur CCR. Ces analyses peuvent être récurrentes (tableaux de bord, études régulières) ou ponctuelles (études à la demande).

### Le comité tactique

Ce comité opérationnel a vocation à mettre en œuvre l'allocation d'actif tactique qui vise à tendre vers l'allocation cible décidée en comité ALM.

### Le comité des placements

Ce comité opérationnel a vocation à suivre et valider le risque financier des placements : risque crédit pour le portefeuille obligataire en direct, risque de concentration ratios d'emprise, positions agrégées sur titres vifs (transparisation), risque crédit des titres vifs (portés par les OPC) les moins bien notés post transparisation, risque de contrepartie, risque de taux...

## 3.5 Le comité de souscription CCR Re

Ce comité se réunit en période de renouvellement pour décider de la souscription éventuelle d'une affaire nécessitant une décision de niveau 3 ou 4 tel que mentionné dans le guide de souscription.

## 3.6 Le comité sinistres CCR Re

Le comité est chargé de faciliter les échanges d'informations entre le Département Sinistres & Services et les Départements de Souscription et de disposer d'une vision globale sur le portefeuille sinistre. Les réunions se font par département et permettent :

- dresser un point technique sur les sinistres majeurs dudit département ;
- échanger sur les problématiques techniques ou commerciales rencontrées sur les sinistres ou dans la comptabilité technique ;
- identifier les besoins d'adaptation de la procédure de gestion ;
- identifier les opportunités de commutation ;
- définir la liste des cédantes ou contrats sous surveillance.

## 3.7 Le comité de provisionnement CCR Re

Le comité est chargé d'approfondir les analyses liées à l'inventaire et d'affiner les prévisions d'ultimes.

# 4 POLITIQUE ET PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION

CCR Re a formalisé en 2017 une politique de rémunération couvrant l'ensemble des salariés, les dirigeants et les administrateurs.

## 4.1 Politique de rémunération

En cohérence avec la stratégie globale de CCR Re, les objectifs de cette politique visent à :

- valoriser l'expertise de ses collaborateurs, les fidéliser et les motiver,
- attirer les talents,
- ne pas favoriser une prise de risque excessive et à s'assurer que celle-ci reste en cohérence avec l'appétence au risque de CCR Re.

La stratégie de la politique des rémunérations s'appuie sur trois piliers :

- un salaire fixe qui représente la part la plus importante de l'ensemble de la rémunération de chacun des collaborateurs.
- une part variable appelée bonus liée à la performance individuelle de chacun des collaborateurs. Les objectifs fixés par les managers doivent être mesurables et atteignables afin d'apprécier la performance individuelle et ne pas encourager la prise de risque.
- une part variable collective (participation, intéressement et abondement de l'employeur) liée à la performance collective.

## 4.2 Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

### Concernant la rémunération du Président-Directeur Général

Le conseil d'administration de CCR, sur proposition de son comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance, fixe la rémunération globale annuelle fixe de Bertrand LABILLOY en ses qualités de Directeur Général de CCR et de Président-Directeur Général de CCR Re, ainsi que la répartition de celle-ci entre ces deux fonctions et le pourcentage de la part variable de la rémunération pour ces deux fonctions.

La rémunération du Président-Directeur Général de CCR Re comporte une part fixe et une part variable.

Cette rémunération est fixée par le conseil d'administration de CCR Re. La part variable repose sur des critères fixés annuellement par le conseil et la réalisation de ces critères au titre de l'exercice écoulé est décidée par le conseil.

### Concernant la rémunération du Directeur Général Délégué

Le Directeur Général Délégué ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat social.

### Concernant la rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs est constituée de jetons de présence. L'assemblée générale des actionnaires fixe le montant annuel global de ces jetons de présence, conformément au Code de commerce.

Les modalités de répartition du montant des jetons de présence entre les administrateurs sont fixées par le conseil d'administration.

Seuls les deux administrateurs extérieurs au groupe CCR perçoivent des jetons de présence.

## 5 TRANSACTIONS IMPORTANTES CONCLUES

Aucune transaction importante n'a été conclue durant la période de référence avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

## 6 COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ

La politique en matière de compétence et d'honorabilité, appliquée en 2020, a été adoptée par le conseil d'administration de CCR Re le 18 octobre 2017. Elle a été reconduite en décembre 2020.

Elle a pour objectif de formaliser les mesures à suivre en matière de compétence et de l'honorabilité des dirigeants effectifs, des responsables de fonctions clés et des membres du conseil d'administration.

La compétence et l'honorabilité ont été évaluées selon les principes établis par cette politique.

# 7 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (Y COMPRIS ORSA)

Le dispositif de gestion des risques de CCR Re repose sur le référentiel COSO II schématisé ci-dessous.

Il s'articule autour de la mise en place :

- d'une Direction Actuariat & Risques au cœur de l'entreprise ;
- d'un cadre d'appétence au risque ;
- de limites de risques liées à l'appétence au risque ;
- d'un dispositif opérationnel de gestion et de maîtrise des risques.

## 7.1 Organisation de la gestion des risques

Le management des risques au sein de CCR Re est l'affaire de tous :

CCR Re met la Direction Actuariat & Risques et la fonction clé de gestion des risques au cœur de la gestion des risques de l'entreprise. Le conseil d'administration, le management ainsi que l'ensemble des collaborateurs sont pleinement intégrés dans le processus.

Ci-dessous les différents intervenants et leur rôle sous l'angle de la gestion des risques :

### Conseil d'administration

Le conseil d'administration exerce une activité de surveillance sur le dispositif de management des risques, et s'appuie, pour ces travaux, sur le suivi exercé par comité d'audit, des comptes et des risques.

Il doit, d'une manière générale, veiller à l'efficacité du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne, garantir celui-ci devant les autorités.

Il est en lien étroit avec la fonction clé gestion des risques.

### Direction Générale

La Direction Générale est propriétaire des risques et en assume la responsabilité générale.

Elle :

- définit la politique de contrôle interne et de gestion des risques ;
- suit la réalisation des plans d'actions via divers reporting présentés en CORI ;
- communique les résultats du dispositif global de gestion des risques au conseil d'administration.

Naturellement, la Direction Actuariat & Risques et les fonctions clés assistent la Direction Générale afin de lui donner toute la visibilité qui ressort de l'exploitation du système de gestion des risques.

### Le comité des risques (CORI)

Se référer au paragraphe 3.3

### La Direction Actuariat & Risques

Rattachée à la Direction Générale, la Direction Actuariat & Risques est en charge de la coordination globale, des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

Elle définit le cadre méthodologique de gestion des risques, s'assure de la solvabilité de l'entreprise, et notamment de la suffisance de ses provisions techniques, mène des études actuarielles, identifie les risques clés et pilote les travaux dans le cadre de la mise en œuvre de la réglementation Solvabilité 2.

Elle favorise, en outre, la diffusion d'une culture du risque dans l'ensemble de l'organisation. Elle s'assure du niveau de la maîtrise des risques de l'entreprise.

Elle assiste également le management dans ses prises de décisions stratégiques.

Les actuaires de la Direction Actuariat & Risques assistent la fonction clé de gestion des risques en participant notamment aux travaux de gestion actif-passif, de développement du modèle d'entreprise de capital économique, de provisionnement, de suivi des expositions CAT, de veille des risques émergents et d'analyse du programme de rétrocession. Ils sont aussi chargés de coordonner la construction du budget d'appétence au risque.

## La fonction clé gestion des risques

La fonction clé de gestion des risques (« la fonction ») est placée sous l'autorité de la Direction Générale.

« La fonction » assiste le conseil d'administration, son comité et la Direction Générale à mettre en œuvre le système de gestion des risques de manière efficace. Elle assure le suivi du système de gestion des risques et du profil de risque général de CCR Re, CCR et du groupe CCR. Elle rend compte des expositions au risque de manière détaillée et conseille le conseil d'administration, son comité et la Direction Générale sur les questions de gestion des risques, y compris en relation avec des questions stratégiques telles que la stratégie de l'entreprise, les opérations de fusion-acquisition et les projets et investissements de grande ampleur.

« La fonction » assiste la Direction Actuariat & Risques dans la définition du cadre méthodologique de gestion des risques. Elle est en charge de l'identification, la mesure et le suivi des évaluations de risques en collaboration avec les directions opérationnelles.

Également Responsable du Département Gestion des Risques & Contrôle Interne (GRCI), elle assume la responsabilité de support en matière de management des risques et définit le cadre méthodologique de cartographie et de suivi des risques, de manière exhaustive, alerte le cas échéant, et s'assure de la disponibilité des capitaux face aux risques qui sont pris.

En cas de détection d'élément critique, pouvant par exemple remettre en cause le profil de risque de CCR Re, « la fonction » peut informer de manière directe et indépendante la Direction Générale et/ou le comité d'audit, des comptes et des risques.

## La fonction vérification de la conformité

La fonction vérification de la conformité est garante du niveau de maîtrise des risques de non-conformité de CCR Re<sup>1</sup>.

## L'audit interne

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à CCR Re une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée.

Il donne une assurance en évaluant et en rendant compte de l'efficacité des processus de gouvernance, de management des risques et de contrôle conçus pour aider l'organisation à atteindre ses objectifs stratégiques, opérationnels, financiers et de conformité. À partir de ces constats, l'audit interne recommande des évolutions pour améliorer ces processus et suit leur mise en œuvre.

De ce fait, l'audit interne est un acteur clé du dispositif de contrôle interne dans le sens où il apprécie son efficacité et son efficacité.

Il est chargé de proposer le programme pluriannuel d'audit et de mener les missions d'audit<sup>2</sup>.

## Les Responsables du Contrôle Permanent

Les Responsables du Contrôle Permanent (RCP) relayent le département GRCI au sein de chaque entité de CCR Re.

Cette organisation autour des RCP doit permettre une organisation au cœur de l'opérationnel et ainsi donner une dimension optimisée à la maîtrise du risque opérationnel.

Leurs principales missions :

- Ils représentent l'entité en matière de contrôle interne et de gestion du risque ;
- Ils sont les garants de la documentation des processus et des contrôles ;
- Ils informent régulièrement le département GRCI des modifications de processus ou de contrôles et des nouveaux risques dérivant des opérations de l'entité ;
- Ils participent à l'amélioration des contrôles ;
- Ils assurent le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions ;
- Ils assurent le suivi des incidents ;
- Ils assistent le manager dans l'amélioration des processus et des contrôles.

## Les managers d'entités

Les managers d'entité sont responsables de la maîtrise des risques de leur entité.

Ils participent à la vitalité du système de gestion des risques et définissent la 1<sup>re</sup> ligne de défense de l'entreprise. Ils veillent à la mise en œuvre des contrôles définis.

<sup>1</sup> Pour plus de précision sur ses missions, se référer à la politique de vérification de la conformité.

<sup>2</sup> Pour plus de précision se référer à la politique Audit Interne.

Ils sont chargés de mettre en place les règles, les procédures, l'organisation, le système d'information nécessaires pour gérer les risques au sein de leur périmètre de responsabilités dans les limites de la tolérance au risque qui leur est fixée, notamment à travers les politiques, guides et autres documents internes encadrant leur activité.

En matière de gestion des risques, les managers d'entités doivent valider les travaux des Responsables du Contrôle Permanent.

### Le chargé de contrôle

Il s'agit des opérationnels qui effectuent les contrôles de 1<sup>er</sup> niveau. Ils sont désignés par le manager.

À chaque campagne d'évaluation des contrôles, ils sont chargés de l'auto évaluation des contrôles dont ils ont la responsabilité d'exécution.

L'auto-évaluation permet de rendre compte de l'atteinte des objectifs des contrôles, d'identifier les axes d'amélioration du dispositif de contrôle interne et d'encourager l'opérationnel à élaborer des mesures de perfectionnement.

### Les collaborateurs

Ils réalisent au quotidien des opérations qui engendrent potentiellement des risques. Leur expertise métier leur permet de maîtriser les risques encourus et leur octroie un rôle central dans le dispositif global.

Ils sont en charge de :

- Produire et communiquer toutes les informations relatives au dispositif de contrôle interne en temps réel (processus, risques, contrôles, incidents, plans d'actions) ;
- Participer à la réalisation des contrôles et à leur formalisation ;
- Contribuer à la rédaction des procédures de contrôle.

Ceux sont les principaux contributeurs à l'identification des dysfonctionnements opérationnels et, à ce titre, ils contribuent à l'amélioration continue des processus opérationnels.

Les collaborateurs sont chargés de respecter un ensemble de règles et procédures encadrant l'activité et de mener leurs travaux avec professionnalisme.

## 7.2 Présentation du dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques repose sur :

- la définition de l'appétence aux risques ;
- sa déclinaison en limites de risques, aux différents niveaux de CCR Re ;
- une identification de l'ensemble des risques auxquels CCR Re est exposée ;
- l'évaluation, le suivi et l'information de chacun des risques.

### L'appétence aux risques

L'appétence aux risques est le niveau de risque agrégé que CCR Re accepte de prendre afin de poursuivre son activité et d'atteindre ses objectifs stratégiques : c'est une limite globale.

La mission de CCR Re est de construire un portefeuille rentable à risque maîtrisé.

En lien avec l'inversion du cycle de production propre aux entreprises d'assurance et réassurance, CCR Re est également un gestionnaire d'actif et alloue un budget de risque afin de gérer ce portefeuille d'actif de manière prudente mais avisée.

Le conseil d'administration a ainsi affirmé pour 2021 une appétence aux risques qui permet d'allouer le capital nécessaire pour mener à bien sa mission tout en maintenant un ratio de couverture de son SCR supérieur à 150 % sur l'année même si les 2 scénarios de chocs suivant se produisaient :

- survenance d'un événement catastrophique ;
- survenance d'une crise financière.

### Le référentiel des risques de CCR Re

Le référentiel couvre l'ensemble des risques pouvant impacter l'entreprise. Il inclut les catégories de risques mentionnées par la directive Solvabilité 2 et a été adapté au profil de risque de CCR Re. Ce référentiel fait l'objet d'une revue annuelle dans le cadre des risques majeurs en CORI et d'une revue tous les 3 ans pour l'exhaustivité des risques de la cartographie.

Le référentiel possède 3 niveaux de granularité et reprend l'architecture du cadre d'appétence aux risques.

- le premier niveau de catégorie de risque est une structure macro des grandes familles de risques relatives à l'activité de CCR Re,

- le second niveau apporte un niveau de détails supplémentaire à ces grandes catégories, ce qui permet de mettre en œuvre des suivis plus précis sur certaines catégories,
- le troisième niveau quant à lui décline, lorsque cela est pertinent, les risques de niveau deux pour une analyse plus fine de certaines familles de risque telles que le risque humain qui regroupe notamment le risque d'erreurs, le risque de fraude interne ou encore le risque de non-respect des procédures.

En 2021, le référentiel des risques du Groupe a été revu pour mieux refléter l'organisation du suivi des risques en matière de gestion et être plus adapté aux besoins du Groupe en matière de reporting. Cette revue a permis également de compléter la cartographie de certains risques manquants en lien avec notre activité.

Le référentiel de CCR Re se décline suivant 5 grandes catégories dites de niveau 1 :



Elles sont définies ci-dessous.

### Risques stratégiques

Il s'agit des risques relatifs au management de l'entreprise, au pilotage, à la réputation et des risques émergents. On y trouve les risques liés aux pertes causées par des stratégies infructueuses ou des objectifs manqués.

Les risques stratégiques peuvent notamment être induits par :

- des facteurs externes : un environnement économique défavorable, une concurrence accrue sur un produit ou des activités similaires, l'apparition ou évolution des lois ou règlements impactant directement ou indirectement l'entreprise
- une stratégie inadaptée ou une politique de mise en place de cette stratégie inadéquate : mauvaise définition des marchés cibles, communication inadaptée, mauvaise mise en œuvre de la stratégie, pilotage inadapté des activités et filiales, risque budgétaire
- une organisation en place insuffisamment alignée avec les objectifs stratégiques : comitologie/gouvernance insuffisante ou insuffisamment formalisée, politiques et procédures inadaptées et/ou non formalisées, risque d'homme clé
- un scénario de risque majeur tel que la dégradation de la notation

- un défaut d'anticipation sur les risques systémiques et exogènes : risques politiques, économiques, sociaux, technologiques, climatiques et émergents, qui peuvent également entraver l'atteinte des objectifs du Groupe et donc la réussite de la stratégie

### Risques financiers - Risques de marché

Il s'agit des risques de perte liés à une évolution défavorable des marchés financiers, de la gestion de bilan ou de la gestion financière. Cela se concrétise par une perte ou un changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers du fait des variations des valeurs de marché ou de l'environnement macroéconomique.

Les risques de marché peuvent être influencés par plusieurs facteurs exhaustifs, comme les facteurs politiques, macroéconomiques, monétaires, sociétaux, ainsi que par les tendances environnementales. Ces tendances environnementales incluent les risques liés à la durabilité, y compris ceux issus des conséquences du changement climatique et qui peuvent affecter chacun des risques de marché listés ci-dessus. En particulier, les

risques climatiques correspondent au risque que la valeur des actifs soit négativement impactée par les risques physiques, les risques liés à la transition vers une économie « bas-carbone » et le potentiel des risques à affecter la réputation de l'entreprise, notamment par ses choix d'investissement.

### Risques financiers - Risques de crédit

Il s'agit des risques de perte, ou de changement défavorable de la situation financière ou prudentielle, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit (probabilité de défaut, perte en cas de défaut, spread écart de crédit et/ou notation), d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auquel les entreprises d'assurance et de réassurance sont exposées.

### Principaux risques financiers auxquels CCR Re est exposée

CCR Re gère son portefeuille d'actif de manière prudente, en privilégiant une allocation fortement orientée vers les actifs de taux, avec une sensibilité relativement faible au risque de taux d'intérêt, une exposition au risque de crédit d'ampleur limitée par la sélection d'instruments bénéficiant d'une notation AAA et AA. Par ailleurs, le risque de change bas résultant d'une volonté de neutraliser autant que possible les écarts actifs-passifs par devise. Pour autant, l'évolution des marchés financiers peut avoir des répercussions importantes sur les résultats de CCR Re et sur le montant d'actifs dont elle dispose à court terme :

- le maintien des taux d'intérêt à des niveaux très bas influe sur la capacité de CCR Re à générer une rentabilité adéquate ;
- la hausse des taux d'intérêt pourrait aussi s'avérer défavorable à CCR Re si elle intervenait alors que CCR Re a d'importants besoins de liquidités ;
- la volatilité du marché actions est également un facteur de risque important pour CCR Re. Une baisse significative du cours des actions diminuerait le résultat net de l'entreprise, qui serait contrainte de passer une provision pour dépréciation durable. Elle serait particulièrement défavorable si elle intervenait alors que CCR Re a d'importants besoins de liquidités ;
- la baisse durable du marché immobilier constitue un facteur de risque complémentaire ;
- enfin, CCR Re est exposée au risque de défaillance d'un partenaire bancaire.

### Risques de souscription - CCR Re

Il s'agit des risques de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison de la survenance d'événements par nature exceptionnels ou

d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement, en lien avec la réassurance de marché.

### Principaux risques de souscription auxquels CCR Re est exposée

CCR Re réassure principalement des risques à bonne visibilité, avec une part élevée de garanties dommages aux biens ou de protections des personnes. Il en résulte une relative sécurité dans l'évaluation initiale des provisions techniques.

Ainsi l'activité de souscription en réassurance de marché expose CCR Re aux risques suivants : survenance de catastrophes naturelles dans le monde, attentat impactant le résultat de l'activité Vie, le risque de dérives des coûts des sinistres en RC et le risque de déviation de la sinistralité attritionnelle.

### Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont inhérents à toute activité du Groupe. Leurs causes sont soit interne soit externe.

- Risque opérationnels internes : Risques de perte résultant des processus, des procédures, d'actions du personnel ou des systèmes ou locaux inadéquats ou défectueux, et risques provenant du non-respect des lois et règlements ou des normes de bonne conduite définie par CCR ou la profession
- Risques opérationnels externes : Risques de perte liés à des événements extérieurs (cyber-attaques, Fraude externe, prestations de service, sécurité...).

Les risques sont déclinés finement par entité ce qui permet de cibler les défauts éventuels de moyens de maîtrise.

### Présentation de l'exposition de l'entreprise au risque opérationnel

Les principales expositions de la compagnie au risque opérationnel sont les suivantes :

- souscription d'une affaire en dehors de l'appétit au risque de la compagnie entraînant des pertes potentielles importantes pour CCR Re, notamment pour les motifs suivants :
  - erreur d'analyse d'une proposition,
  - non-respect des règles de souscription,
  - signature d'un document contractuel différent des conditions négociées,
  - qualité des données cédantes,
- modélisation erronée des risques calculés ;
- image non fidèle des comptes ;
- erreur dans les prévisions de résultats entraînant une modification substantielle des provisions.

## L'ORSA

Pour avoir une vision enrichie de son profil de risques, et afin de s'adapter au mieux à ses spécificités, CCR Re a choisi d'approfondir l'analyse et la maîtrise de certains risques couverts par la Formule Standard, à savoir les risques auxquels elle est particulièrement exposée et dont la maîtrise peut s'avérer délicate. Sont principalement concernés le risque CAT et les risques financiers.

CCR Re a également développé des approches pour analyser certains risques non couverts explicitement par la Formule Standard (voir infra).

En sus des préparatifs liés à la Formule Standard, et pour appréhender au mieux son profil de risques, CCR Re développe et pérennise des processus permettant de cartographier les risques auxquels elle fait face, de les analyser, de les mesurer - qualitativement ou quantitativement - et de les juguler : des solutions de mitigation sont adoptées dès que le risque apparaît conséquent. Ces processus sont enrichis et améliorés continuellement.

## Politique interne ORSA

CCR Re dispose d'une politique ORSA interne, formalisée, faitière de la gestion des risques et dont les processus reposent sur le système décrit ci-dessus, fédérant et intégrant l'ensemble des processus stratégiques de pilotage.

Les 5 processus envisagés dans la politique ORSA sont :

- **Solvabilité Propre** y compris les risques non quantifiables ou hors Formule Standard ;
- **Besoin Global de Solvabilité** (solvabilité prospective) ;
- **Définition du cadre quantitatif de surveillance** avec les zones de confort ;
- **Surveillance continue** avec ses reporting de risques ;
- Procédure de **l'ORSA exceptionnel**.

## Rapport ORSA

Un rapport est à établir annuellement, lors de la production d'un ORSA récurrent ou exceptionnel, à l'attention tant des Dirigeants que de l'ACPR. Ce rapport est validé par le conseil d'administration avant transmission sous quinzaine à l'ACPR.

Le rapport est le produit d'une synthèse réalisée à partir de l'ensemble des livrables détaillés dans la politique.

# 8 DISPOSITIF DU CONTRÔLE INTERNE

## 8.1 Objectifs

Le groupe CCR fait siens les objectifs de contrôle interne tels qu'ils sont définis par l'AMF. Le dispositif de contrôle interne mis en place par CCR Re vise ainsi à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières,
- la sécurité du système d'information (RSSI).

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

## 8.2 Démarche et organisation

La démarche du contrôle interne s'inscrit dans une volonté de CCR Re de maîtriser ses risques et de répondre à ses exigences réglementaires.

En effet, la directive européenne « Solvabilité 2 », spécifie que les entreprises d'assurance et de réassurance disposent d'un système de contrôle interne efficace. Ce système doit comprendre au minimum des procédures administratives et comptables, un cadre de contrôle interne, des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise et une fonction de vérification de la conformité.

La démarche de contrôle interne et de gestion des risques de CCR Re pose principalement sur les composantes suivantes :

**SENSIBILISER :** Tous les collaborateurs ont un rôle à jouer dans le dispositif et doivent pouvoir être force de proposition ;

**STRUCTURER :** Bâtir une démarche de contrôle interne reposant sur des référentiels reconnus et appliqués par tous, et adapter les moyens aux objectifs visés ;

**ACCOMPAGNER :** Préparer suivre et accompagner tous les acteurs du dispositif dans l'application des nouvelles méthodologies ;

**COMMUNIQUER :** En interne et en externe pour démontrer les progrès réalisés en matière de contrôle interne ;

**DOCUMENTER :** Créer et mettre à disposition de tous, l'ensemble des éléments qui contribuent à la formalisation du dispositif de contrôle interne (manuels de normes et procédures, tableaux de bord, schémas de processus formalisés, descriptions des tests et analyses d'évaluation des contrôles, cartographie des risques, ...).

La démarche d'amélioration continue du dispositif de contrôle interne contribue à optimiser les opérations et mieux maîtriser les activités.

### 8.3 Les chartes

Quatre chartes sont définies au sein de CCR Re :

La **charte du contrôle interne** a été revue en 2019, elle concerne le groupe CCR et est donc applicable chez CCR Re. Elle a pour objectifs de décrire le dispositif en place dans l'entreprise et de le partager avec l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.

La **charte informatique** définit les conditions pour concilier l'objectif de sécurité informatique avec la garantie du respect des droits et libertés des salariés de l'entreprise. Aux termes de cette charte, CCR Re s'engage à respecter la transparence dans la définition et l'exécution de ses procédures de sécurité informatique, cependant que les salariés de l'entreprise s'engagent, dans leur utilisation des outils informatiques mis à leur disposition, à respecter la législation. Elle a fait l'objet d'une révision par le comité sécurité en septembre 2021, notamment pour compléter les règles de sécurité des SI sur le risque d'utilisation des adresses mail professionnelles dans un cadre personnel.

Une **charte éthique** rappelle les finalités et les valeurs de l'entreprise et définit les principes d'action auxquels chaque membre du personnel est invité à se référer dans l'exercice de ses tâches.

Une **charte archives** formalise les règles d'archivage des documents éligibles à une conservation durable, précise les responsabilités et permet d'atteindre les objectifs de mise en conformité avec les réglementations légales et métier.

### 8.4 Indépendance et efficacité du contrôle interne

Le département audit interne, la Direction Actuariat & Risques et les commissaires aux comptes établissent des recommandations lorsqu'ils constatent une défaillance dans le dispositif de contrôle interne. Ces recommandations sont portées à la connaissance du comité d'audit, des comptes et des risques.

Un suivi des recommandations est réalisé, par le département audit interne lorsqu'elles font suite à une mission d'audit et par le département gestion des risques & contrôle interne de la Direction Actuariat & Risques pour les autres. Ces derniers en rendent compte périodiquement à la Direction Générale et au comité d'audit, des comptes et des risques.

L'implication de la Direction Générale et de la structure hiérarchique concourt à assurer la mise en place de plans d'actions pour répondre à ces recommandations.

### 8.5 Le Plan de Continuité d'Activité (PCA)

Le PCA vise à garantir la continuité des activités essentielles de CCR Re suite à un accident grave ou à un sinistre majeur auxquels est exposée CCR Re. Les risques considérés sont notamment les risques de destruction des locaux dans lesquels CCR Re est installée ou d'impossibilité d'accéder à ces locaux, les risques de destruction de certaines archives, les risques d'indisponibilité globale et prolongée des systèmes d'information (des activités de souscription, de comptabilité et de finance) ou des moyens de communication.

Le PCA inclut :

- les dispositifs de gestion de crise (structure de crise, procédures d'escalade, processus de décision, gestion du personnel, communication de crise, etc.) ;
- le plan de secours informatique ;
- le plan de repli des utilisateurs (relogement, transport, téléphone, etc.) ;
- enfin le PCA intègre les plans de reprise des activités et de fonctionnement en mode dégradé.

Le PCA a ainsi défini trois priorités pour assurer la continuité des activités et réduire les effets inacceptables pour CCR Re de ces risques majeurs :

- garantir la continuité des contacts avec la clientèle et avec l'État actionnaire ;
- protéger les documents sensibles ;
- garantir la disponibilité des outils informatiques.

Lors des grèves de décembre 2019, CCR Re a pu observer la bonne déclinaison de son PCA pour la partie travail à distance intégral. Ce constat s'est confirmé au cours de l'exercice 2020 et 2021, compte tenu de la poursuite de ce travail à distance tout au long de l'année depuis le confinement administratif initié en mars 2020.

En 2021, les PCA ont été complétés pour répondre au risque d'interruption totale de l'accès aux systèmes d'information (attaque cyber). Les plans de reprise d'activité cyber ont été formalisés.

Les diverses études de vulnérabilité menées compte tenu de la menace cyber de plus en plus importante à travers le monde, sont utilisées pour compléter les PCA existants.

## 8.6 Procédures et règles CCR Re

CCR Re dispose en outre de procédures et règles internes lui permettant de mener efficacement son activité tout en maîtrisant ses risques. Il s'agit notamment de procédures et/ou règles relatives :

- à la conformité des activités de l'entreprise aux politiques et stratégies établies par les organes dirigeants et à la conformité des opérations de réassurance aux dispositions législatives et réglementaires ;
- à l'évaluation et au contrôle des placements ;
- à l'identification, l'évaluation, la gestion et le contrôle des risques auxquels CCR Re est exposé ;
- à la conformité en matière d'acceptations et de tarification du risque, de cession en réassurance, de provisionnement des engagements réglementés à la politique de l'entreprise dans ces domaines ;
- au suivi de la gestion des sinistres ;
- au suivi des filiales ;
- à la maîtrise des activités externalisées et des modes de commercialisation des produits de l'entreprise ;
- à l'élaboration et à la vérification de l'information financière et comptable.

## 9 SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance de CCR Re est intra-groupe. Elle est décrite au paragraphe 1.4.

## 10 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

### 10.1 Activités en matière de Recherche et Développement

Au cours de l'exercice 2021, CCR Re a poursuivi le déploiement du prototype qui automatise la saisie des comptes atteignant sur l'année près de 20 % des comptes reçus.

Le constat de la valeur ajoutée de cette solution innovante a incité l'entreprise à exploiter les nouvelles technologies dont la robotisation, le traitement du langage (text mining) et l'intelligence artificielle.

En 2021, leur exploitation a été mise à profit par le contrôle interne avec l'objectif d'automatiser les contrôles et d'étendre le périmètre de contrôle pour une garantie d'efficacité plus élevée et un temps d'analyse augmenté.

Trois solutions innovantes ont été initiées permettant de garantir que le portefeuille souscrit est en ligne avec les décisions stratégiques. Ces travaux ont aussi été poursuivis avec des solutions dont la cible sera la permanence en temps réel de certains contrôles clés.

En 2021, CCR Re a renforcé sa vision des risques en développant un modèle d'entreprise qui appréhende l'ensemble des risques de son portefeuille business. Le modèle permet également de comparer différentes stratégies de développement commercial ou de protection de l'entreprise.

Avec ces investissements innovants, CCR Re renforce ses capacités d'analyse et de connaissance pour conforter son développement et son excellence opérationnelle dans un cadre performant de gestion des risques.

# PROFIL DE RISQUES

1	RISQUE DE SOUSCRIPTION	41
1.1	Contexte	41
1.2	Risques sous prisme SCR	42
2	GESTION DES ACTIFS	42
2.1	Principes Généraux	42
2.2	Le cadre d'analyse pour la stratégie d'allocation d'actifs	42
2.3	Structure des actifs de CCR Re	43
2.4	Exposition aux principaux risques financiers	43
3	RISQUE OPÉRATIONNEL	44
3.1	Principe général	44
3.2	Déclinaison opérationnelle	44
4	AUTRES RISQUES	45
5	EXPOSITION AU RISQUE	45
5.1	Évaluation des risques	45
5.2	Risques importants	45
5.3	Politique d'investissement	45
5.4	Concentration	45
6	TECHNIQUE D'ATTÉNUATION DES RISQUES	45
6.1	Rétrocession	45
6.2	Protection du portefeuille actions	45
7	SENSIBILITÉ AUX RISQUES	46

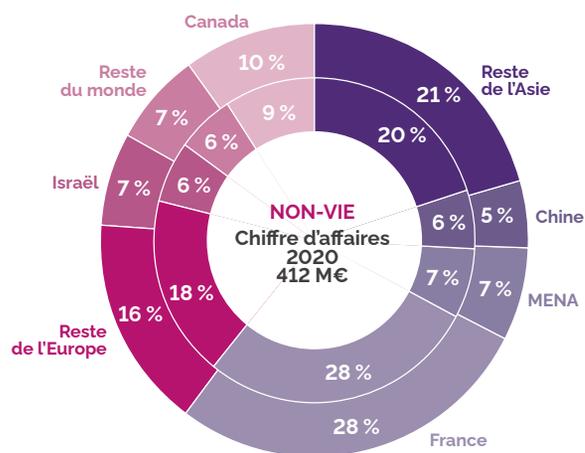
# PROFIL DE RISQUES

## 1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

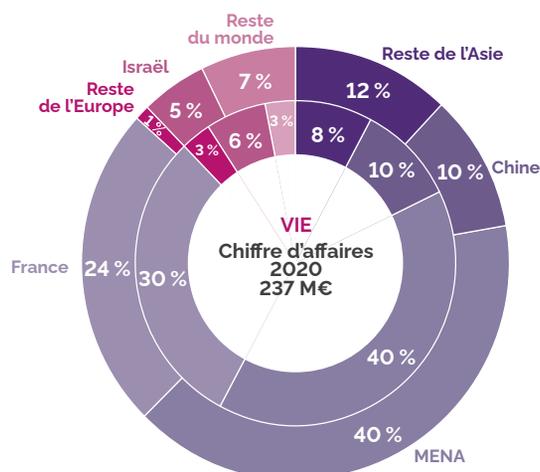
### 1.1 Contexte

CCR Re est un réassureur multirégional, multi-spécialiste.

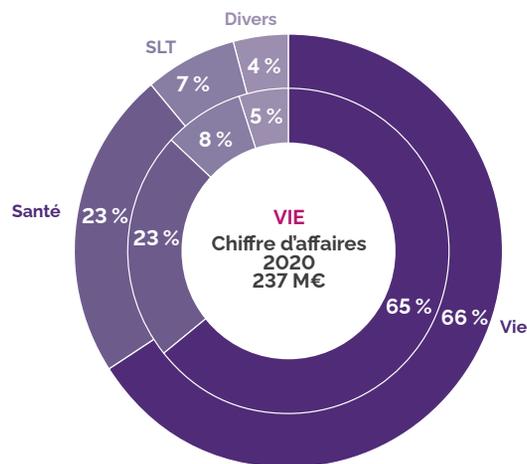
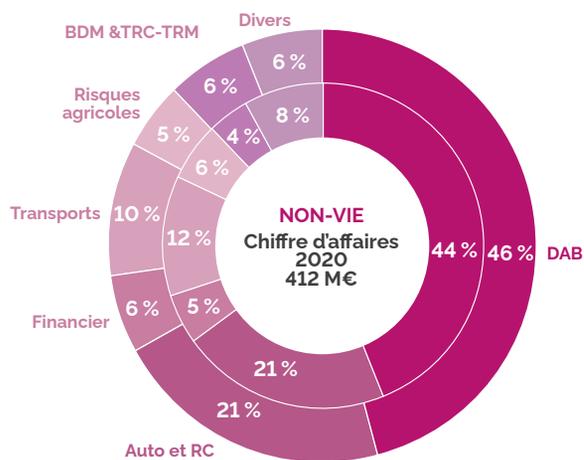
L'activité de CCR Re a représenté sur l'exercice social échu un chiffre d'affaires total de 843 M€ réalisé dans plus de 90 pays et dans l'ensemble des grandes branches : Vie, Non-Vie et spécialités. Le graphique suivant présente la répartition du chiffre d'affaires pour les deux derniers exercices de souscription :



**NON-VIE**  
Chiffre d'affaires 2021  
545 M€



**VIE**  
Chiffre d'affaires 2021  
298 M€



### 1.2 Risques sous prisme SCR

Le profil de risques de CCR Re sous métrique Formule Standard présente des risques Non-Vie et Marché prépondérants. Viennent ensuite, par ordre décroissant d'importance, le SCR Vie, le SCR Santé, le SCR de Contrepartie et le SCR Opérationnel.

Le SCR de Souscription Non-Vie est constitué de façon prépondérante par le risque de réserve puis par le risque CAT dans une proportion moindre.

Ces 2 risques sont pilotés par CCR Re au travers de ses analyses, de ses processus de souscription et ORSA mais également par des outils de diminution des risques comme l'appel à la rétrocession.

Les principaux processus encadrant ces risques sont :

- adoption du budget de risque global par le conseil d'administration ;

- adoption du sous budget CAT par le conseil d'administration ;
- construction d'un portefeuille sous prisme très encadré rendement/risque et sous un processus de décision défini ;
- vérification, validation de règles strictes de souscription ;
- utilisation des rapports des fonctions clés pour ajuster le profil de risques et notamment celui de la fonction actuarielle et de la fonction gestion des risques en complément d'analyses éventuelles réalisées par la Direction Actuariat & Risques pour faire appel par exemple à de la rétrocession supplémentaire.

Comme CCR Re est évaluée sous Formule Standard, une analyse de son adéquation (notamment au risque de réserve et au risque CAT) est régulièrement menée.

L'ensemble des risques, sensibilités et dispositifs en place sont décrits en détail dans le rapport ORSA de CCR Re.

## 2 GESTION DES ACTIFS

### 3

### 2.1 Principes Généraux

Les lignes directrices de la politique de placements sont arrêtées par le conseil d'administration, en décembre de chaque année pour l'exercice suivant.

Elles concernent, d'une part, le budget de risque d'investissement que CCR Re est autorisée à prendre au maximum, d'autre part, les objectifs et les limites hautes et basses des investissements dans les différentes catégories d'actifs qui en découlent.

Les résultats de la gestion financière et les conséquences à tirer de l'évolution des marchés font l'objet de points réguliers au conseil d'administration.

Ce dernier reçoit, en particulier, les informations suivantes :

- information, lors de l'arrêté des comptes, sur l'évolution des placements financiers en grande masse (par nature de placement et sur plusieurs exercices), en prix de revient historique ainsi qu'en valeur de marché,
- information périodique sur l'évolution des actifs financiers, par nature de placement,
- information périodique sur les tendances du marché immobilier assortie, le cas échéant, de demandes d'accord préalable pour des arbitrages d'immeubles,

- information sur des investissements particuliers (tels que des produits dérivés au titre de la gestion en direct) assortie, le cas échéant, de demandes d'autorisation relatives à ces produits.

### 2.2 Le cadre d'analyse pour la stratégie d'allocation d'actifs

Les choix d'allocation d'actifs s'effectuent dans le cadre d'une réflexion axée autour des trois dimensions suivantes.

#### Le risque

CCR Re s'attache à appréhender simultanément trois niveaux de risque.

- **Le risque en capital** : risque d'enregistrer une dépréciation importante et durable sur un actif.
- **Le risque de fluctuation de la valeur d'un actif** : son impact demeure d'ordre comptable (provisions affectant le résultat) et réglementaire (variation des fonds propres réglementaires) tant que l'on ne cède pas l'actif en question.

- **Le degré de corrélation entre deux actifs** : risque de subir une dépréciation concomitante de deux actifs. Une forte corrélation peut s'observer dans des scénarios extrêmes ou atypiques, alors même que les actifs en question apparaissent dé-corrélés, et donc contribuent à un portefeuille diversifié, en temps normal.

On observe généralement une hiérarchie entre ces trois niveaux de risque, le premier étant le plus significatif.

### La liquidité

C'est la capacité à céder un actif sous des délais rapides et sans subir de décote significative par rapport à la valeur de marché, ou à la valeur d'estimation pour un actif non coté. Les actifs occupent un continuum allant des actifs hautement liquides aux actifs dépourvus de liquidité.

### La rémunération espérée

On distingue les deux notions suivantes :

- le rendement : versement de revenus sous forme de coupons, d'intérêts, de dividendes ou de loyers.
- la rentabilité : elle intègre le rendement et les gains et pertes en capital (latents ou réalisés).

Dans la pratique, ces trois dimensions sont imbriquées les unes dans les autres.

## 2.3 Structure des actifs de CCR Re

### Placements monétaires

Les actifs monétaires représentent un poids significatif par rapport aux placements totaux. Ils se composent de placements en euros et de placements en devises étrangères.

### Placements obligataires & crédit

Les actifs obligataires ont un poids également significatif par rapport aux placements totaux.

### Les placements diversifiés

Les placements diversifiés sont répartis en trois catégories : les titres hybrides, les placements alternatifs et les autres placements diversifiés. Ils se composent exclusivement de fonds d'investissement en gestion déléguée.

### Les placements immobiliers

Les placements immobiliers sont caractérisés par la détention, en direct ou au travers de SAS, d'immeubles d'habitations et de bureaux situés à Paris et en Ile de France dans des localisations dites Prime. Ils sont aussi composés

de participations dans des fonds immobiliers type OPPCI afin de contribuer à la diversification du portefeuille.

### Les placements en actions

Ils représentent une part importante des placements totaux, avec une composante forte en actions cotées et une part minoritaire d'actions non cotées.

Un fonds d'Overlay est utilisé pour piloter le risque global du portefeuille d'actions.

### Les placements en prêts

L'exposition en fonds de prêts représente une faible part des placements totaux.

La liste des actifs se complète enfin par des dépôts auprès des cédantes et d'un « trust fund » canadien.

## 2.4 Exposition aux principaux risques financiers

### Risque de change

Les positions se répartissent sur 44 devises au 31/12/2021.

L'exposition au risque de change est relativement modérée, au 31/12/2021, et fait régulièrement l'objet de scénarios de choc.

### Risque de taux d'intérêt

La sensibilité du portefeuille obligataire s'établit à un niveau relativement bas.

### Risque de crédit

Le portefeuille obligataire en gestion directe est exclusivement composé de titres de catégorie « Investment Grade ». La notation moyenne du portefeuille en gestion directe est A+. Les obligations AAA/AA représentent 50 % du portefeuille obligataire.

### Risque de liquidité

La liquidité des actifs est très forte, en raison des caractéristiques du portefeuille global d'actifs. Les placements immobiliers ont la liquidité la plus faible.

### Impact d'un choc financier

Les Impacts sont analysés au sein du rapport ORSA de CCR Re.

### 3 RISQUE OPÉRATIONNEL

#### 3.1 Principe général

CCR Re érige en principe le fait de ne pas présenter de risque opérationnel majeur après ajustement par un contrôle adapté.

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

#### 3.2 Déclinaison opérationnelle

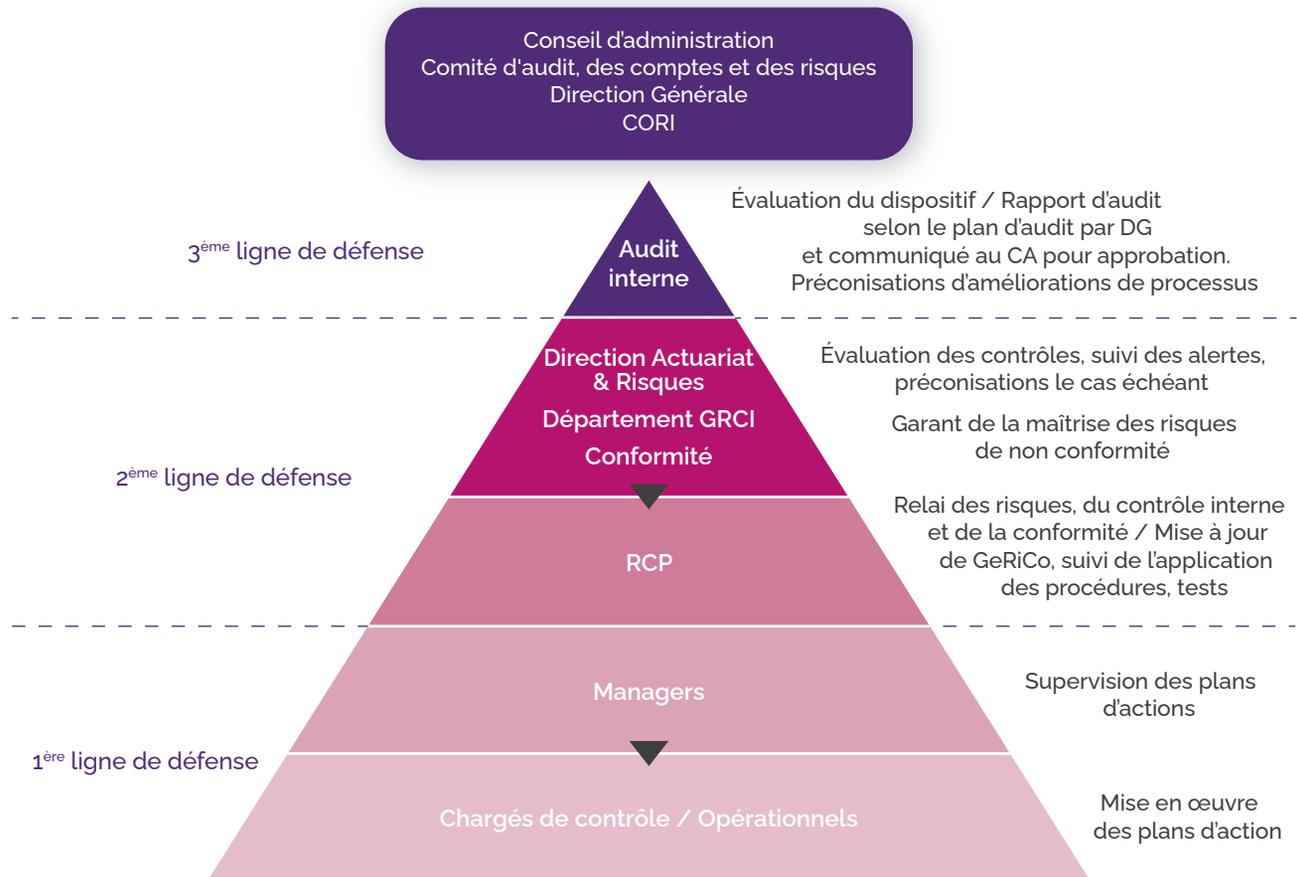
Le risque opérationnel de CCR Re est encadré par le dispositif de contrôle interne au sein du macro dispositif de gestion des risques.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

CCR Re fait siens les objectifs de contrôle interne tels qu'ils sont définis par l'AMF. Le dispositif de contrôle interne mis en place par CCR Re vise ainsi à assurer :

Pour les travaux d'analyse de son dispositif de gestion globale des risques, CCR Re utilise le référentiel COSO II.

Le positionnement du contrôle interne est représenté ci-dessous :



## 4 AUTRES RISQUES

CCR Re ne décèle pas à ce jour d'autre risque susceptible d'impacter ou de compléter la vision ci-dessus.

## 5 EXPOSITION AU RISQUE

### 5.1 Évaluation des risques

L'évaluation suit le processus homogène appliqué au risque opérationnel et étendu à l'ensemble des risques de l'entreprise. Pour rappel ce processus est basé sur les cartographies périodiques, le processus risques émergents, le processus risques supra majeurs et toutes les études et analyses actuarielles menées par CCR Re.

### 5.2 Risques importants

Les risques importants sont décrits ci-dessus (souscription, investissements). Le processus de risques supra-majeurs associe les membres du COMEX via, le CORI, et la fonction gestion des risques.

Pour mémoire ce processus de suivi des risques supra majeurs est un processus en approche top down et est en place sur une base annuelle depuis 2013. Il évolue afin de partager ces risques supra majeurs en vision continue et ainsi de mettre en place les moyens de maîtrise ou de suivi du risque en souplesse, réactivité et efficacité.

### 5.3 Politique d'investissement

Les actifs ont été investis conformément au principe de personne prudente énoncé à l'article 132 de la directive 2009/138/CE.

Les actifs ont été investis conformément à la politique de gestion du risque d'investissement adoptée par le conseil d'administration de CCR Re.

### 5.4 Concentration

CCR Re ne présente pas de concentration de risques importante. Le suivi de ce risque est effectué dans les différents métiers de l'entreprise (placements par la transposition, souscription par le suivi des expositions CAT et la recherche d'un portefeuille diversifié).

## 6 TECHNIQUE D'ATTÉNUATION DES RISQUES

CCR Re fait appel à deux grandes familles de techniques d'atténuation des risques : la rétrocession et les couvertures actions.

### 6.1 Rétrocession

La politique appliquée est détaillée dans la politique de rétrocession. Elle maintient la nécessité d'une sélection rigoureuse des rétrocessionnaires noté au minimum A- par S&P.

### 6.2 Protection du portefeuille actions

CCR Re a fait le choix de mettre en place une stratégie de protection de son portefeuille actions avec une gouvernance associée et un suivi des risques dédié :

- sur la base de contrats futures ;
- de façon à se prémunir d'une baisse maximale de 15 % des valorisations par rapport à leur valeur de début de période au 31 décembre 2021.

### 7 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Le rapport ORSA détaille la sensibilité du profil de risque à différents scénarios adverses. Les scénarios envisagés et leurs impacts sont présentés en détail dans le rapport ORSA. Ils démontrent une très grande résilience de CCR RE cohérente avec son profil de risque et ses protections.

# 4

## VALORISATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS

1	VALORISATION DES ACTIFS AU 31/12/2021	48
1.1	Source, contrôle et utilisation des données	48
1.2	Valorisation des placements	49
1.3	Valorisation des autres actifs	50
2	VALORISATION DES PASSIFS AU 31/12/2021	51
2.1	Valorisation des provisions techniques	51
2.2	Valorisation des autres passifs	55
3	AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	56

# VALORISATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS

Ce chapitre traite de la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité. Il permet aussi d'expliquer les différences de traitement entre la norme comptable FRENCH GAAP et la valorisation sous le nouveau régime Solvabilité 2.

## 1 VALORISATION DES ACTIFS AU 31/12/2021

De manière générale les actifs suivent une valorisation en valeur de marché, il n'y a donc pas de modèle d'évaluation ni interne ni externe.

### 1.1 Source, contrôle et utilisation des données

Le Service comptabilité financière & trésorerie produit régulièrement des états de reporting permettant de suivre l'évolution des placements financiers.

Afin de garantir la fiabilité et l'exhaustivité du reporting financier, les extractions d'informations depuis le logiciel comptable Chorus Institutionnels sont automatisées.

Les cours de valorisation sont fournis par la base de données de Chorus Institutionnels qui s'alimente auprès des principaux fournisseurs de cours et chez les dépositaires des fonds d'investissement ; cette base Nile est mutualisée avec des réassureurs et assureurs de la place de Paris.

Compte tenu des instruments financiers généralement détenus en portefeuille par CCR Re, cette base s'avère d'une fiabilité correcte et permet ainsi de limiter fortement les problèmes de cours erronés ou manquants.

La valorisation intégrale du portefeuille est effectuée chaque fin de mois, sachant qu'une évaluation peut être effectuée à tout moment à la demande des gestionnaires financiers ou de la Direction Générale.

Le contrôle automatisé de la valorisation des actifs de CCR Re avec une valorisation extérieure (relevés titres reçus des dépositaires) est systématiquement effectué à la fin de chaque trimestre.

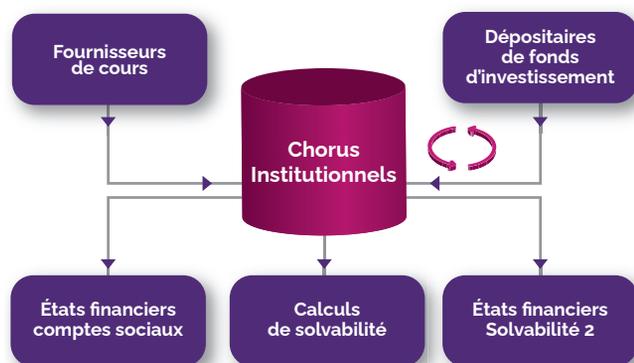
Par ailleurs, conformément à la réglementation, tous les cinq ans, des experts immobiliers évaluent la valeur vénale de chaque immeuble. Ils actualisent ensuite cette valeur chaque année. Ces valeurs sont communiquées à l'ACPR. Ce patrimoine étant détenu, pour l'essentiel, depuis de nombreuses années et en raison de ses qualités, il présente des plus-values latentes significatives.

Les opérations de change (ventes à terme et NDF) sont intégrées dans le hors-bilan de CCR Re ; la valorisation de ces engagements est systématiquement contrôlée avec la valorisation reçue des intermédiaires financiers. Dans le cadre du règlement EMIR, si des écarts sont constatés, une demande de justification est demandée à l'intermédiaire. Ces opérations sur devises sont intégrées dans le bilan prudentiel.

Plus généralement, dans le cadre de leurs contrôles semestriels, les commissaires aux comptes effectuent des tests significatifs sur la valorisation des différents placements détenus par l'entreprise.

Les extractions de données à partir du progiciel Chorus sont utilisées pour les calculs de solvabilité, pour les rapports financiers « comptes sociaux », et pour les rapports financiers Solvabilité 2. Pour chacun de ces sujets, ces données / ces valorisations sont traitées de la même façon, tant sur le plan des hypothèses que sur les méthodes pour les exploiter.

**Il n'y a par conséquent pas de différence, tant quantitative que qualitative, entre les bases, méthodes et principales hypothèses utilisées par CCR Re pour la valorisation des actifs à des fins de solvabilité, et celles utilisées pour leur valorisation dans les états financiers. Par suite les écarts de valorisation entre comptabilité FRENCH GAAP et solvabilité II sont également tracés.**



4

## 1.2 Valorisation des placements

ACTIFS en K€	Valeur Solvabilité 2	
		CO010
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	10 700
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	2 655 263
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	242 420
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	11 635
Actions	R0100	173 856
Actions - cotées	R0110	1 465
Actions - non cotées	R0120	172 390
Obligations	R0130	894 027
Obligations d'État	R0140	281 905
Obligations d'entreprise	R0150	612 122
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	1 264 561
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	62 088
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	159
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	159
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	227 984
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	145 645

### 1.3 Valorisation des autres actifs

Les autres actifs du bilan prudentiel affichent les valorisations suivantes à date :

ACTIFS en K€	Valeur Solvabilité 2	
		CO010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	25 498
Excédent du régime de retraite	R0050	
Produits dérivés	R0190	6 676
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	159
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	159
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	84 777
Non-Vie et santé similaire à la Non-Vie	R0280	82 237
Non-Vie hors santé	R0290	82 237
Santé similaire à la Non-Vie	R0300	
Vie et santé similaire à la Vie, hors santé, UC et indexés	R0310	2 540
Santé similaire à la Vie	R0320	356
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	2 184
Vie UC et indexés	R0340	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	99 230
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	5 246
Autres créances (hors assurance)	R0380	13 368
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	

#### Provisions pour rétrocession

Les provisions pour rétrocession comptes sociaux sont valorisées selon la norme Solvabilité 2 : calcul d'une meilleure estimation, avec prise en compte d'un facteur d'ajustement pour risque de défaut des rétrocessionnaires.

#### Créances nées d'opérations réassurance et autres créances

Ces postes contiennent tous les soldes de créances.

#### Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus

À date, ce poste ne contient aucun actif.

La différence entre la valorisation Solvabilité 2 et la valorisation Comptes sociaux de ces postes s'explique par la comptabilisation en FRENCH GAAP des coûts d'émission de la dette subordonnée émise par CCR Re, faisant l'objet d'un étalement dans les comptes sociaux. Ces montants ne doivent pas être reconnus sous Solvabilité 2.

## 2 VALORISATION DES PASSIFS AU 31/12/2021

### 2.1 Valorisation des provisions techniques

#### Processus de provisionnement « Compte sociaux »

##### Acceptation

La procédure de provisionnement est formalisée dans un guide annuel validé par le CORI.

Le processus de provisionnement des affaires souscrites en réassurance est conduit sur une base trimestrielle. Il est effec-tué par le service ALM & Provisionnement depuis juillet 2019 et fait l'objet d'une revue annuelle par la fonction actuarielle de CCR Re. Il fait l'objet d'un audit externe tous les 3 ans.

Ces travaux sont effectués en étroite collaboration avec la Comptabilité Technique et la Souscription.

Les contrats de réassurance sont répartis par lot actuariel. Un lot actuariel est défini comme un groupement de sections homogènes d'un point de vue risques et comportements de liquidation. Chaque lot sera caractérisé par :

- le risque qu'il couvre : RC auto, incendie, etc. ;
- la nature de ses affaires : (gestion) x (Non-Vie / Vie) x (proportionnel / non-proportionnel).

Pour chaque lot actuariel, le processus de provisionnement est conduit de la même manière :

- collecte des triangles « exercices de souscription/ exercices sociaux » de primes, payés et provisions pour sinistres à payer (PSAP) du lot actuariel. Les triangles sont générés par les données comptables des sections sous-jacentes au lot actuariel ;
- collecte d'éventuelles données d'experts relatives au lot actuariel considéré (informations sur un contrat, sur un événement, etc.) ;
- utilisation du logiciel ResQ ;
- détermination pour chaque exercice de souscription :
  - d'un ultime de primes et des primes restant à émettre en découlant ;
  - d'un ultime de charge sinistres 50-50, correspondant à l'espérance mathématique ;
  - d'un ultime de charge sinistres 70-30, des PSAP 50-50 et 70-30 en découlant ;
  - des trajectoires de liquidation de ces PSAP et primes restant à émettre.

- éclatement par algorithmes des PSAP 50-50 et des PSAP 70-30 du lot actuariel sur les affaires le composant.

Les PSAP 70-30 sont les provisions apparaissant dans les comptes sociaux de CCR Re ;

Ce processus et les lots actuariels font l'objet d'une revue annuelle des commissaires aux comptes de CCR Re. Ce processus est mis en application au sein du groupe CCR depuis 2001.

La qualité du niveau provisionnement est également contrôlée tous les 3 ans par un audit externe.

##### Rétrocession

Le processus de provisionnement des affaires de rétrocession Non-Vie et Vie est géré directement par le service « Rétrocession » en collaboration avec la Comptabilité Technique. Des prévisions d'ultimes primes et sinistres sont faites sur base trimestrielle par le service Rétrocession, affaire par affaire. Les PSAP cédées et les primes restant à céder en sont déduites par la Comptabilité Technique.

Les affaires de rétrocession peuvent être gérées affaire par affaire, dans la mesure où elles sont beaucoup moins nombreuses (moins de 20 par renouvellement de programme de rétrocession), et où elles ne sont que rarement sinistrées.

Dans le cas de la rétrocession, les provisions cédées portant moins d'incertitudes et CCR Re disposant de peu de données historiques, les PSAP cédées 50-50 sont identiques aux PSAP cédées 70-30.

#### Affectation des « Lines of Business »

À date, le portefeuille de CCR Re concerne les LoB suivantes :

##### Lines of Business

Motor vehicle liability insurance  
 Marine, aviation and transport insurance  
 Fire and other damage to property insurance  
 General liability insurance  
 Credit and suretyship insurance  
 Miscellaneous financial loss  
 Non-proportional casualty reinsurance  
 Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance  
 Non-proportional property reinsurance  
 Health reinsurance SLT  
 Life reinsurance

Cette liste est susceptible d'évoluer à l'avenir, selon la stratégie commerciale de CCR Re.

### Acceptation

Les critères de définition des lots actuariels sont suffisamment fins pour permettre une affectation adéquate lot actuariel par lot actuariel aux LoB. Une table de passage a été créée et auditée par des experts indépendants.

Voici un extrait de cette table :

LOT ACTURIEL		LINE OF BUSINESS	
Identifiant	Libellé	Identifiant	Libellé
LCINV04	Auto_RC_France_X	I000026	Reins TPL
LCINV05	Auto_RC_UK_X	I000026	Reins TPL
LCINV06	Auto_RC_X	I000026	Reins TPL
LCINV07	Auto_RC_P	I000016	Motor
LCINV08	CAT_Non_Vie	I000028	Reins Property

Toute affaire acceptée étant obligatoirement affectée à un lot actuariel, elle est obligatoirement affectée à une et une seule LoB.

## 4

### Rétrocession

Les traités en rétrocession pouvant couvrir plusieurs LoB à la fois, les PSAP cédées et les primes rétrocédées sont ventilées par LoB par proratisation, en se basant sur la répartition par LoB des affaires acceptées couvertes par le traité de rétrocession.

### Méthode de valorisation de la meilleure estimation et de la marge pour risque

La Direction Actuariat & Risques de CCR Re est en charge de la valorisation de la meilleure estimation et de la marge de risque.

### Meilleure estimation (Best Estimate)

#### Acceptation

Les contrats acceptés, issus des lots actuariels, sont ventilés par « Lines of Business » (LoB).

Les critères de définition des lots actuariels sont suffisamment fins pour permettre une affectation adéquate lot actuariel par lot actuariel aux LoB. Une table de passage a été créée et auditée par le cabinet PWC fin 2015. Tout contrat accepté étant obligatoirement affecté à un lot actuariel, il est obligatoirement affecté à une et une seule LoB.

Les flux futurs constitutifs de la meilleure estimation sont issus des liquidations lot actuariel par lot actuariel des PSAP 50-50 de ces lots et de leurs primes restant à émettre (au quantile 50-50 également), auxquels sont ajoutés les liquidations des provisions pour frais de gestion de sinistres, pour frais d'administration, pour frais d'investissement et pour frais généraux. Les liquidations se font à la maille devise x lot actuariel.

L'actualisation de ces flux est menée devise par devise, sur la base des courbes de taux EIOPA « risk free rate » avec « volatility adjuster » (« VA » par la suite) à date de calcul.

L'agrégation par LoB (application de la table de passage lot actuariel / LoB), puis toutes LoB confondues, des meilleures estimations de primes et de sinistres de chaque lot actuariel donne respectivement les meilleures estimations brutes de primes et de sinistres par LoB, et la meilleure estimation brute acceptation finale.

Des contrôles sont effectués durant le processus afin de vérifier que l'exhaustivité des PSAP 50-50 comptables et des primes restant à émettre est bien intégrée à la meilleure estimation acceptation.

Concernant les devises, CCR Re, en tant que réassureur international, traite dans ses comptes près d'une centaine de devises. La meilleure estimation est calculée et actualisée par devise, avec courbes de taux distinctives et adaptées par devise, pour a minima 95 % de la quantité. Le complémentaire est actualisé avec la courbe des taux USD. Ce choix se justifie notamment par le fait que le complémentaire engendre principalement des flux financiers en grande majorité libellés en USD (cas du HKD, du MYR, etc.).

Tant en acceptation qu'en rétrocession, la séparation entre meilleure estimation pour primes et meilleure estimation pour sinistres est effectuée en amont, sur les flux de liquidation non actualisés constitutifs des meilleures estimations et à la maille « line of business x devises », en se basant sur les quantités « reportées » FRENCH GAAP à cette même maille. Les provisions pour sinistres reportés FRENCH GAAP sont ainsi calculées contrat par contrat par le système AGIR du groupe CCR, sur la base des informations contractuelles de ces derniers, et représentent la part des sinistres à payer survenus après la date d'inventaire. Ces provisions sont agrégées à la maille « line of business x devises », et appliquées aux flux correspondants, pour en déduire leurs parts pour primes, et par complémentarité leurs parts pour sinistres.

### Rétrocession

Les traités en rétrocession pouvant couvrir plusieurs LoB à la fois, les PSAP cédées et les primes rétrocédées sont ventilées par LoB par « proratisation », en se basant sur la répartition par LoB des affaires acceptées couvertes par le traité de rétrocession et sur leur sinistralité comptable.

La meilleure estimation côté rétrocession est calculée de la même manière que son équivalent acceptation, sur la base des stocks de provisions pour sinistres et de primes restant à émettre cédées et en tenant compte de trajectoires de liquidation « d'experts », fournies par le service Rétrocession. Les primes restant à céder actualisées apparaissent en bas de bilan prudentiel au passif. Des contrôles sont également intégrés au processus de calcul pour vérifier que l'ensemble des stocks sont intégrés à la meilleure estimation rétrocession.

### Acceptation nette de rétrocession

Les meilleures estimations forward nettes utilisées pour le calcul de la marge de risque sont calculées en associant les éléments précédents.

### Marge de risque

La marge de risque est calculée au global, en appliquant la méthode de simplification citée par l'alinéa (a) de l'article 58 du Règlement Délégué 2015/35. Ainsi les différentes composantes « forward » du SCR sont estimées année future après année future, jusqu'à liquidation des engagements de CCR Re.

Ces estimations reposent sur les résultats Solvabilité 2 à date de calcul, sur la comptabilité de CCR Re, et sur des processus étayés et validés par PwC lors de leur revue de fin 2015. Les SCR « forward » globaux sont calculés par agrégation de leurs composantes forward. La marge de risque globale résulte de l'actualisation de ces SCR « forward ».

Les marges de risque par line of business sont déduites de la marge de risque globale, au prorata des meilleures estimations par line of business.

### Valorisation à des fins de solvabilité et valorisation à des fins de reporting financier

La valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité ne diffère pas de la valorisation des provisions techniques à des fins de reporting financier : les données, les méthodes, et les principales hypothèses de valorisation sont les mêmes.

### Évolution des hypothèses de calcul des provisions techniques

Depuis 2020, le calcul des provisions techniques de CCR Re est réalisé avec ajustement pour volatilité. Aucune autre hypothèse de calcul des provisions techniques de CCR Re n'a évolué par rapport à la précédente date de référence.

### Provisions techniques et véhicules de titrisation à date

Meilleures estimations acceptation/rétrocession et marge de risque

PASSIFS en K€		Valeur Solvabilité 2
		CO010
Provisions techniques Non-Vie	R0510	1 141 351
Provisions techniques Non-Vie (hors santé)	R0520	1 141 351
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	1 032 213
Marge de risque	R0550	109 138
Provisions techniques santé (similaire à la Non-Vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques Vie (hors UC et indexés)	R0600	618 102
Provisions techniques santé (similaire à la Vie)	R0610	170 568
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	154 258
Marge de risque	R0640	16 310
Provisions techniques Vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	447 535
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	404 741
Marge de risque	R0680	42 794
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	

ACTIFS en K€		Valeur Solvabilité 2
		CO010
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	84 777
Non-Vie et santé similaire à la Non-Vie	R0280	82 237
Non-Vie hors santé	R0290	82 237
Santé similaire à la Non-Vie	R0300	
Vie et santé similaire à la Vie, hors santé, UC et indexés	R0310	2 540
Santé similaire à la Vie	R0320	356
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	2 184
Vie UC et indexés	R0340	

### Véhicules de titrisation

CCR Re dispose à date d'un véhicule de titrisation, utilisé au titre de la rétrocession d'une partie de ses risques CAT à des investisseurs financiers. Ce SPV apparaît au bilan prudentiel dans la meilleure estimation de rétrocession : une partie de cette meilleure estimation est issue de traités de rétrocession traditionnels, l'autre de SPV.

La création de ce SPV, dénommé « 157 Re », a été avalisée par l'ACPR courant 2019.

### Ajustement égalisateur - correction pour volatilité - mesures transitoires

CCR Re applique à ce jour la correction pour volatilité visée par l'article 77 quinquies de la directive 2009/138/CE. L'application de la correction pour volatilité est utilisée depuis l'inventaire trimestriel Solvabilité 2 du 31/03/2020.

Des analyses d'écart de Best Estimate et de marge Solvabilité 2 avec et sans correction pour volatilité sont régulièrement menées par CCR Re.

Les résultats relatifs à l'application de la correction pour volatilité sont rapportés dans les états S22.01 et S22.06. De plus, l'analyse d'écart de la marge Solvabilité 2 fait partie intégrante de l'ORSA de CCR Re à compter du 31/12/2020.

CCR Re n'applique pas à ce jour :

- l'ajustement égalisateur visé par l'article 77 ter de la directive 2009/138/CE. Elle retient en effet un principe d'unicité de son patrimoine ;
- les courbes de taux d'intérêt sans risque transitoires visées par l'article 308 quater de la directive 2009/138/CE ;
- la déduction transitoire visée par l'article 308 quinquies de la directive 2009/138/CE.

## 2.2 Valorisation des autres passifs

Les autres passifs du bilan prudentiel affichent les valorisations suivantes à date :

ACTIFS en K€	Valeur Solvabilité 2	
		CO010
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 863
Provisions pour retraite	R0760	2 107
Dépôts des réassureurs	R0770	2 741
Passifs d'impôts différés	R0780	74 494
Produits dérivés	R0790	2 454
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	52 734
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	5 495
Autres dettes (hors assurance)	R0840	38 646
Passifs subordonnés	R0850	404 494
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	404 494
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	912
Total du passif	R0900	2 345 392
Excédent d'actif sur passif	R1000	922 477

### Autres provisions techniques

Le poste « Autres provisions techniques » contient exclusivement la provision d'égalisation de CCR Re. Ce poste vaut 20 M€ dans le bilan FRENCH GAAP. Il n'apparaît pas dans le bilan Solvabilité 2.

Dans le bilan prudentiel, cette provision est versée sans aucun retraitement aux fonds propres.

### Provisions autres que les provisions techniques

Ce poste contient des provisions diverses, autres que techniques.

### Provisions pour retraite

Ces éléments sont déjà valorisés selon la norme IAS 19 dans le bilan comptes sociaux. Ils ne sont donc pas retraités dans le bilan prudentiel.

### Impôts différés passif

Les impôts différés passif sont principalement constitués de l'imposition des plus-values latentes non encore fiscalisées, et de l'imposition de la part de la provision d'égalisation non encore fiscalisée. Le taux d'imposition retenu est égal à 25,83 % et correspond à l'imposition applicable à l'horizon de liquidation des éléments constituant l'assiette

d'imposition, considérant les dernières informations connues au 31/12/2021 sur la fiscalité applicable aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

### Dettes nées d'opérations de réassurance

Ce poste contient les soldes de rétrocession apparaissant au passif, et notamment les soldes de primes à rétrocéder.

### Autres dettes (Non liées aux opérations d'assurance et de réassurance)

Ce poste contient les soldes des dettes émanant des autres débiteurs de CCR Re, notamment l'État. L'impôt sur les sociétés sera ainsi affecté à ce compte en cas de restant à payer à l'État. L'ensemble de ce poste en valeur comptes sociaux est actualisé au forfait à un an, en considérant qu'en « run-off » il sera liquidé en un an.

### Autres dettes non mentionnées par ailleurs

À date, ce poste ne contient aucun passif.

### Valorisation à des fins de solvabilité et valorisation à des fins de reporting

La valorisation des autres passifs à des fins de solvabilité ne diffère pas de la valorisation des autres passifs à des fins de reporting financier : les données, les méthodes, et les principales hypothèses de valorisation sont les mêmes.

4

## 3 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Aucune autre information importante relative à la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

# GESTION DU CAPITAL

1	GESTION DES FONDS PROPRES - OBJECTIFS, POLITIQUES ET PROCÉDURES	58
1.1	Objectifs	58
1.2	Politique	58
1.3	Procédures	58
2	FONDS PROPRES PRUDENTIELS AU 31/12/2021	59
2.1	Structure, qualité et montant des fonds propres prudentiels	59
2.2	Passage des fonds propres comptes sociaux aux fonds propres prudentiels	59
2.3	Évolution des fonds propres prudentiels entre le 31/12/2020 et le 31/12/2021	59
3	COUVERTURE DU SCR ET DU MCR AU 31/12/2021	60
4	FONDS PROPRES ET MESURES DE TRANSITION	60
5	DESCRIPTION DES FONDS PROPRES AUXILIAIRES	60
6	DISPONIBILITÉ ET TRANSFÉRABILITÉ DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS	60
7	CALCUL DU SCR, DU MCR ET DES FONDS PROPRES ÉLIGIBLES	61
7.1	Méthode et options retenues	61
7.2	Capacité d'absorption par les impôts différés	61
7.3	Approche par transparence	61
7.4	Fonds cantonnés	61
7.5	Simplifications utilisées	61
7.6	Difficultés rencontrées	61
8	SCR ET MCR	62
9	ÉVOLUTION DE LA MARGE DE SOLVABILITÉ PAR RAPPORT À LA PRÉCÉDENTE DATE DE RÉFÉRENCE	62

# GESTION DU CAPITAL

## 1 GESTION DES FONDS PROPRES - OBJECTIFS, POLITIQUES ET PROCÉDURES

### 1.1 Objectifs

Concernant la gestion de ses fonds propres, CCR Re s'est vue fixée comme objectif d'être capable année après année de sauvegarder et de rentabiliser ses fonds propres au sein du cadre d'appétence au risque adopté.

En cas d'exercice technique favorable, cet objectif de renforcement se traduit par des dotations aux provisions d'égalisation et aux réserves.

CCR Re a des objectifs de rentabilité dans tous ses métiers :

- concernant la souscription d'affaires en réassurance ;
- concernant ses investissements financiers.

### 1.2 Politique

La mise en œuvre de ces objectifs est avant tout encadrée par le dispositif d'appétence aux risques adopté par CCR Re.

Dans ce cadre, CCR Re a comme objectif de respecter un ratio de Solvabilité 2 de 150 % sur l'horizon du plan d'activité de l'entreprise. Cette stratégie d'appétence aux risques est développée dans le rapport ORSA.

Cette stratégie permet :

- de maîtriser le niveau de fonds propres de CCR Re en accord avec les risques souscrits et les limites fixées ;
- d'allouer année après année des enveloppes de budget de risques aux activités de réassurance et aux investissements financiers.

La Souscription et la Finance peuvent ensuite mener à bien leurs activités en tenant compte de ces enveloppes.

### Protection des fonds propres

Pour augmenter sa solidité financière, CCR Re a développé une politique de protection de ses fonds propres. Cette dernière se décline au travers notamment de :

- la politique de rétrocession et de réduction des risques financiers ;

- la politique de maîtrise des risques ;
- la mise en œuvre, le cas échéant, d'actions de management.

Le détail de ces politiques est donné dans les documentations correspondantes.

Cas de la succursale du Canada : pour répondre aux exigences réglementaires canadiennes, CCR Re a mis en place une politique de gestion du capital spécifique à sa succursale canadienne. Celle-ci est formalisée dans une documentation interne.

### 1.3 Procédures

CCR Re met en œuvre la stratégie d'entreprise validée par son conseil d'administration et suit les orientations ainsi définies à l'aide d'un plan d'entreprise défini sur 3 ans.

Ce dernier est révisé chaque année pour tenir compte des éventuelles interactions du marché.

Sont alors recalculés sur un pas annuel et suivi de manière continue :

- Les niveaux d'appétence et de tolérances aux risques ;
- Les budgets de risque consommés - Réassurance de marché, Finance.

Les calculs sont menés par la Direction Actuariat & Risques.

Le respect des budgets de risques est assuré par la Direction Actuariat & Risques.

Chaque année, le conseil d'administration valide les propositions de budgets de risque supplémentaires sur proposition de la Direction Actuariat & Risques, dans la limite des tolérances aux risques.

Les éventuels budgets supplémentaires après approbation du conseil sont alloués à la Souscription et à la Finance, et éventuellement utilisés dans le respect des différentes

politiques et des différents guides existant(e)s. Ils sont alors déclinés en limites de risques que l'on retrouve dans les politiques de protection de fonds propres et les guides de Souscription et dans les règles de la Finance révisées annuellement.

Pour compléter ce processus, le suivi continu des différentes activités permet de déclencher si nécessaire des actions de management : changement dans la politique d'investissements, non renouvellement d'affaires déficitaires ou pas assez rentables, réduction ou augmentation ponctuelle des capacités de souscription, etc. en conformité avec la politique ORSA.

## 2 FONDS PROPRES PRUDENTIELS AU 31/12/2021

### 2.1 Structure, qualité et montant des fonds propres prudentiels

Fonds propres de base	Excédents d'actifs par rapport aux passifs	922 M€
	Passifs subordonnés	404 M€
	Auto-contrôle	-
Fonds propres auxiliaires		-
<b>Total fonds propres prudentiels 31/12/2021 avant dividendes</b>		<b>1 327 M€</b>
Dividendes		12 M€
<b>Total fonds propres prudentiels 31/12/2021 après dividendes</b>		<b>1 315 M€</b>

CCR Re reconnaît au 31 décembre 2021, 404 M€ de passifs subordonnés, sous la forme de deux prêts subordonnés de 75 M€ de CCR à CCR Re, et de 300 M€ d'investisseurs hors groupe CCR à CCR Re.

Les passifs subordonnés sont de niveau 2. Par construction, tous les autres fonds propres prudentiels sont de niveau 1.

CCR Re ne dispose ni d'auto-contrôle, ni de fonds propres auxiliaires.

### 2.2 Passage des fonds propres comptes sociaux aux fonds propres prudentiels

Les fonds propres 2021 de CCR Re passent de 507 M€ avant détachement des dividendes dans les comptes sociaux à 1 315 M€ dans le bilan prudentiel Solvabilité 2 après détachement des dividendes.

Les fonds propres prudentiels sont sensiblement plus importants que leurs équivalents comptes sociaux. Cela

tient à la taille des plus-values latentes du portefeuille de placements de CCR Re (découlant directement des risques longs qu'elle réassure) en stock à date. Cela tient également aux retraitements des engagements techniques pour passer d'une norme à l'autre.

Sur ces 1 315 M€ de fonds propres prudentiels Solvabilité 2 après dividendes, 1 230 M€ sont éligibles au SCR. Le détail des fonds propres par tiering et par éligibilité / non-éligibilité au SCR est fourni en annexe du présent document, dans le QRT S.23.01.

### 2.3 Évolution des fonds propres prudentiels entre le 31/12/2020 et le 31/12/2021

Les fonds prudentiels après dividendes sont passés de 1 235 M€ au 31/12/2020 à 1 315 M€ au 31/12/2021, soit une hausse de 80 M€.

### 3 COUVERTURE DU SCR ET DU MCR AU 31/12/2021

Les fonds propres prudentiels ressortent à 1 315 M€. De par leur composition, ils sont éligibles pour 1 230 M€ au SCR, et pour 954 M€ au MCR ;

- le SCR ressort à 639 M€, soit une couverture du SCR de 192,5 % ;
- le MCR ressort à 221 M€, soit une couverture du MCR de 556,5 %.

Sans correction pour volatilité (« VA »), la couverture du SCR ressort à 191,4 %.

EN M€	Avec VA	Sans VA
Fonds propres prudentiels après dividendes	1 315	1 309
Dont fonds propres éligibles au SCR	1 230	1 224
SCR	639	640
<b>MARGE SOLVABILITÉ 2</b>	<b>192,5 %</b>	<b>191,4 %</b>

L'impact de la correction pour volatilité est ainsi à date de 1,1 % de marge Solvabilité 2.

Cet impact est dû à la fois au profil de risques des engagements souscrits par CCR Re (duration globale relativement élevée de ses passifs), et à la faiblesse des valeurs à date des corrections pour volatilité par devise.

### 4 FONDS PROPRES ET MESURES DE TRANSITION

5

Les mesures transitoires prévues par l'article 308 ter paragraphe 9 et 10 de la directive 2009/138/ CE ne s'appliquent pas à CCR Re.

### 5 DESCRIPTION DES FONDS PROPRES AUXILIAIRES

À date, CCR Re ne dispose pas de fonds propres auxiliaires.

### 6 DISPONIBILITÉ ET TRANSFÉRABILITÉ DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

Les fonds propres de CCR Re appartiennent tous à CCR Re et sont réputés disponibles et transférables.

L'analyse des fonds déposés dans le trust lié à la succursale canadienne (~40 M\$ CAD de primes annuelles) a fait l'objet d'une étude en 2018 à laune des critères de fongibilité et de transférabilité et selon la méthode d'analyse préconisée par les textes réglementaires.

## 7 CALCUL DU SCR, DU MCR ET DES FONDS PROPRES ÉLIGIBLES

### 7.1 Méthode et options retenues

CCR Re applique la Formule Standard, tant pour le calcul du SCR et de ses sous-composantes que pour le calcul du MCR.

### 7.2 Capacité d'absorption par les impôts différés

CCR Re intègre les impôts différés dans sa capacité d'absorption lors d'un stress de type « scénario équivalent ». La méthode utilisée pour valoriser les impôts différés consiste à s'appuyer sur les bilans fiscaux, comptables et prudentiels.

Concernant la prise en compte de crédits d'impôt futurs pour le calcul de ses impôts différés, CCR Re a estimé qu'elle pourrait justifier, le cas échéant et compte tenu de la visibilité sur son business plan prudent, de crédits d'impôt à hauteur de 80 M€, découlant d'un environnement de projection post-stress d'horizon 5 ans.

Un projet dorénavant bien avancé a été initié en 2020 conduisant à une documentation et un processus dédié d'analyse de ce montant conformément aux attendus de la réglementation.

Sans tenir compte de ces 80 M€, le SCR de CCR Re passe de 639 à 719 M€, et sa marge Solvabilité 2 de 192,5 % à 176,6 %.

### 7.3 Approche par transparence

À date CCR Re transparise en ligne à ligne 94 % en valeur boursière de ses placements délégués.

En l'absence d'informations détaillées, l'estimation de capital retenue pour la partie complémentaire des placements est par défaut prudente et basée sur le profil le plus risqué au sens des spécifications techniques, à savoir un profil actions type 2.

### 7.4 Fonds cantonnés

CCR Re retient le principe d'unicité de son patrimoine, et n'effectue par conséquent aucun cantonnement.

### 7.5 Simplifications utilisées

CCR Re n'utilise aucune méthode de simplification pour le calcul des capitaux requis.

### 7.6 Difficultés rencontrées

En tant que réassureur, CCR Re a certaines difficultés pour connaître son passif Vie à un niveau fin et pour mener les évaluations Solvabilité 2 associées. Des calculs tête par tête sont par exemple souvent impossibles à mener. Ce déficit de données provient principalement du fait que les cédantes ne transmettent pas toutes leurs informations, ou le font avec plusieurs trimestres de retard.

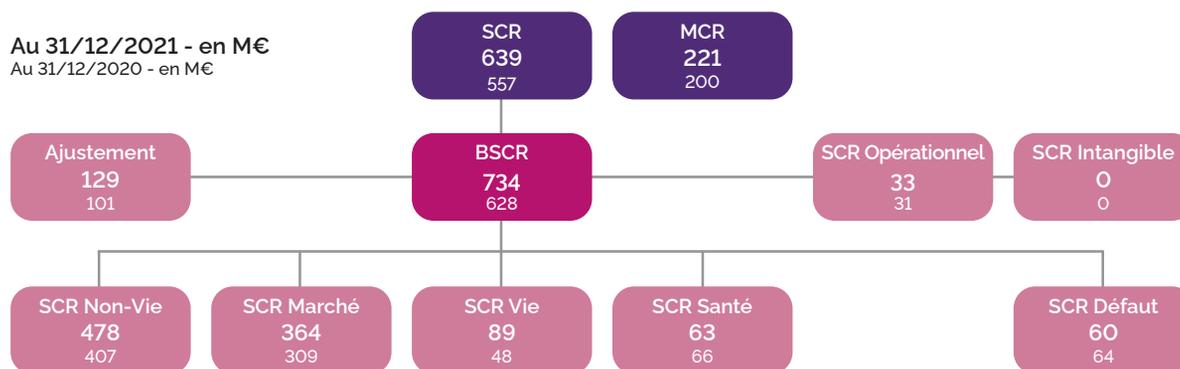
Du fait de ces difficultés, les approches d'estimation retenues sont pour certains périmètres de type « estimations sur portefeuilles agrégés » avec un principe de prudence systématique.

De même, les traités auto de réassurance souscrits par CCR Re sont très souvent mixtes : ils contiennent à la fois des engagements « dommages auto », des engagements « RC auto - capital », des engagements « RC auto - rachat de rentes », et des engagements « RC auto - suivi de rentes ». Séparer au sein de ces traités les différents types d'engagement a nécessité de capitaliser sur des expertises internes.

Les informations transmises par les cédantes sont par ailleurs parcellaires, et/ou arrivent avec plusieurs trimestres de retard.

## 8 SCR ET MCR

Au 31/12/2021, le SCR de CCR Re est évalué à 639 M€ et son MCR à 221 M€ vs respectivement 557 M€ et 200 M€ au 31/12/2020.



Sur l'année écoulée, les principales variations du SCR proviennent de :

- la hausse du SCR Non-Vie du fait notamment d'une hausse du SCR CAT, issu d'une hausse des cumuls CAT ;
- la hausse du SCR Vie découlant directement de la hausse du chiffre d'affaires sur les lignes of business générant ce SCR ainsi qu'à la prise en compte spécifique d'affaires majeures du portefeuille ;
- la hausse du SCR marché découlant de l'effet de change.

5

## 9 ÉVOLUTION DE LA MARGE DE SOLVABILITÉ PAR RAPPORT À LA PRÉCÉDENTE DATE DE RÉFÉRENCE

Date d'inventaire	Marge de solvabilité
31/12/2020	199,2 %
31/12/2021	192,5 %

# ANNEXE : QRT

## LISTE DES ÉTATS QRT

1	SE.02.01.02 : Bilan	64
2	S.05.01.02 – 01 : Non-Vie - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	65
3	S.05.01.02 - 02 : Vie - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	66
4	S.05.02.01 - 01 : Non-Vie - Primes, sinistres et dépenses par pays	68
5	S.05.02.01 - 02 : Vie - Primes, sinistres et dépenses par pays	69
6	S.12.01.02 : Provisions techniques vie et santé SLT	70
7	S.17.01.02 : Provisions techniques Non-Vie	71
8	S.19.01.21 - 01 & 02 : Souscription - Sinistres en Non-Vie	73
9	S.22.01.21 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	74
10	S.23.01.01 - 01 & 02 : Fonds propres	75
11	S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard	78
12	S.28.01.01-01 : Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance Vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance Non-Vie uniquement	79

Les états suivants ne sont pas applicables à CCR Re

S25.02.21 : modèle interne partiel

S25.03.21 : modèle interne intégral

Remarque : à des fins de meilleure lisibilité, les colonnes relatives aux lignes of business pour lesquelles CCR Re n'a pas d'engagements n'apparaissent pas dans certains QRT.

## 1 SE.02.01.02 : Bilan

Actifs		Valeur Solvabilité II
		CO010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	25 498
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	10 700
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	2 655 263
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	242 420
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	11 635
Actions	R0100	173 856
Actions - cotées	R0110	1 465
Actions - non cotées	R0120	172 390
Obligations	R0130	894 027
Obligations d'État	R0140	281 905
Obligations d'entreprise	R0150	612 122
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	1 264 561
Produits dérivés	R0190	6 676
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	62 088
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	159
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	159
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	84 777
Non-Vie et santé similaire à la Non-Vie	R0280	82 237
Non-Vie hors santé	R0290	82 237
Santé similaire à la Non-Vie	R0300	
Vie et santé similaire à la Vie, hors santé, UC et indexés	R0310	2 540
Santé similaire à la Vie	R0320	356
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	2 184
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	227 984
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	99 230
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	5 246
Autres créances (hors assurance)	R0380	13 368
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	145 645
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>R0500</b>	<b>3 267 869</b>

## Passifs

		Valeur Solvabilité II
		CO010
Provisions techniques Non-Vie	R0510	1 141 351
Provisions techniques Non-Vie (hors santé)	R0520	1 141 351
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	1 032 213
Marge de risque	R0550	109 138
Provisions techniques santé (similaire à la Non-Vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques Vie (hors UC et indexés)	R0600	618 102
Provisions techniques santé (similaire à la Vie)	R0610	170 568
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	154 258
Marge de risque	R0640	16 310
Provisions techniques Vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	447 535
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	404 741
Marge de risque	R0680	42 794
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 863
Provisions pour retraite	R0760	2 107
Dépôts des réassureurs	R0770	2 741
Passifs d'impôts différés	R0780	74 494
Produits dérivés	R0790	2 454
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	52 734
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	5 495
Autres dettes (hors assurance)	R0840	38 646
Passifs subordonnés	R0850	404 494
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	404 494
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	912
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>R0900</b>	<b>2 345 392</b>
<b>EXCÉDENT D'ACTIF SUR PASSIF</b>	<b>R1000</b>	<b>922 477</b>

## 2 S.05.01.02 - 01 : Non-Vie - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance Non-Vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)						Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée			TOTAL
		Assurance de responsabilité civile automobile	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0040	C0060	C0070	C0080	C0090	C0120	C0140	C0150	C0160	
<b>PRIMES ÉMISES</b>											
Brut - assurance directe	R0110										
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	22 173	67 561	208 412	25 882	25 308	8 490				357 827
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							81 788	5 891	95 371	183 050
Part des réassureurs	R0140	684	5 129	18 688	810	824	585	6 128	150	14 471	47 469
<b>Net</b>	<b>R0200</b>	<b>21 489</b>	<b>62 432</b>	<b>189 724</b>	<b>25 072</b>	<b>24 484</b>	<b>7 906</b>	<b>75 660</b>	<b>5 741</b>	<b>80 900</b>	<b>493 408</b>
<b>PRIMES ACQUISES</b>											
Brut - assurance directe	R0210										
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	20 616	62 601	185 253	25 347	24 862	8 950				327 630
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							79 784	5 823	96 175	181 782
Part des réassureurs	R0240	676	5 067	17 800	842	856	656	6 364	157	15 158	47 575
<b>Net</b>	<b>R0300</b>	<b>19 940</b>	<b>57 534</b>	<b>167 454</b>	<b>24 505</b>	<b>24 006</b>	<b>8 294</b>	<b>73 421</b>	<b>5 665</b>	<b>81 017</b>	<b>461 836</b>
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>											
Brut - assurance directe	R0310										
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	18 400	38 109	99 477	12 752	1 032	5 724				175 495
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							60 582	1 163	136 093	197 838
Part des réassureurs	R0340	446	3 494	9 757	326	27	526	5 861	28	48 042	68 506
<b>Net</b>	<b>R0400</b>	<b>17 954</b>	<b>34 615</b>	<b>89 720</b>	<b>12 427</b>	<b>1 005</b>	<b>5 198</b>	<b>54 721</b>	<b>1 135</b>	<b>88 051</b>	<b>304 827</b>
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>											
Brut - assurance directe	R0410										
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420										
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430										
Part des réassureurs	R0440										
<b>Net</b>	<b>R0500</b>										
Dépenses engagées	R0550	6 179	21 019	67 108	8 218	12 489	3 794	12 265	859	14 927	146 858
Autres dépenses	R1200										
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>R1300</b>										<b>146 858</b>

### 3 S.05.01.02 - 02 : Vie - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Engagements de réassurance Vie		
		Réassurance maladie	Réassurance Vie	TOTAL
		C0270	C0280	C0300
<b>PRIMES ÉMISES</b>				
Brut	R1410	128 766	173 010	301 776
Part des réassureurs	R1420	1 361	2 285	3 646
<b>Net</b>	<b>R1500</b>	<b>127 406</b>	<b>170 725</b>	<b>298 131</b>
<b>PRIMES ACQUISES</b>				
Brut	R1510	136 476	154 807	291 283
Part des réassureurs	R1520	2 191	2 434	4 625
<b>Net</b>	<b>R1600</b>	<b>134 285</b>	<b>152 373</b>	<b>286 658</b>
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>				
Brut	R1610	104 068	124 843	228 911
Part des réassureurs	R1620	569	1 693	2 263
<b>Net</b>	<b>R1700</b>	<b>103 499</b>	<b>123 150</b>	<b>226 648</b>
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>				
Brut	R1710	7 477		7 477
Part des réassureurs	R1720			
<b>Net</b>	<b>R1800</b>	<b>7 477</b>		<b>7 477</b>
Dépenses engagées	R1900	23 214	29 888	53 103
Autres dépenses	R2500			
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>R2600</b>			<b>53 103</b>

## 4 S.05.02.01 - 01 : Non-Vie - Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) engagements en Non-Vie	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) engagements en Non-Vie	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) engagements en Non-Vie	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) engagements en Non-Vie	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) engagements en Non-Vie	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) engagements en Non-Vie	Total 5 principaux pays et pays d'origine
	C0080	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0140	
	R0010	CA	CN	DE	IL	SA		
<b>PRIMES ÉMISES</b>								
Brut - assurance directe	R0110							0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	46 940	25 435	23 009	14 036	31 624	7 911	148 955
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	38 774	26 403	4 974	14 002	7 501	866	92 522
Part des réassureurs	R0140	7 440	3 767	1 624	4 931	3 593	450	21 805
<b>Net</b>	<b>R0200</b>	<b>78 275</b>	<b>48 071</b>	<b>26 359</b>	<b>23 107</b>	<b>35 533</b>	<b>8 327</b>	<b>219 672</b>
<b>PRIMES ACQUISES</b>								
Brut - assurance directe	R0210							0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	45 639	25 597	22 281	17 462	26 648	8 080	145 707
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	38 564	26 088	4 735	14 188	7 754	874	92 203
Part des réassureurs	R0240	7 888	3 906	1 647	5 446	3 303	483	22 673
<b>Net</b>	<b>R0300</b>	<b>76 315</b>	<b>47 779</b>	<b>25 369</b>	<b>26 205</b>	<b>31 098</b>	<b>8 470</b>	<b>215 237</b>
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>								
Brut - assurance directe	R0310							0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	14 887	11 744	10 486	11 490	15 845	1 673	66 124
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	7 252	14 192	2 122	64 512	8 539	-335	96 281
Part des réassureurs	R0340	2 299	2 197	764	30 311	2 187	84	37 841
<b>Net</b>	<b>R0400</b>	<b>19 840</b>	<b>23 739</b>	<b>11 844</b>	<b>45 691</b>	<b>22 197</b>	<b>1 253</b>	<b>124 564</b>
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>								
Brut - assurance directe	R0410							0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							0
Part des réassureurs	R0440							0
<b>Net</b>	<b>R0500</b>		0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	21 107	14 917	9 099	7 756	9 106	4 094	66 079
Autres dépenses	R1200							
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>R1300</b>							<b>66 079</b>

## 5 S.05.02.01 - 02 : Vie - Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) engagements en Vie	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) engagements en Vie	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) engagements en Vie	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) engagements en Vie	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) engagements en Vie	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0220	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0280
	R1400		CA	CN	DE	IL	SA	
<b>PRIMES ÉMISES</b>								
Brut	R1410	75 692	-35	28 968	1 204	16 436	34 256	156 521
Part des réassureurs	R1420	2 384		150	10	119	166	2 830
<b>Net</b>	<b>R1500</b>	<b>73 307</b>	<b>-35</b>	<b>28 817</b>	<b>1 194</b>	<b>16 318</b>	<b>34 090</b>	<b>153 692</b>
<b>PRIMES ACQUISES</b>								
Brut	R1510	89 440	-35	26 009	1 372	17 741	28 242	162 769
Part des réassureurs	R1520	2 715		189	13	481	151	3 549
<b>Net</b>	<b>R1600</b>	<b>86 725</b>	<b>-35</b>	<b>25 820</b>	<b>1 359</b>	<b>17 260</b>	<b>28 091</b>	<b>159 220</b>
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>								
Brut	R1610	54 475	50	16 576	1 725	19 402	27 645	119 873
Part des réassureurs	R1620	1 586		13	23	40	15	1 677
<b>Net</b>	<b>R1700</b>	<b>52 889</b>	<b>50</b>	<b>16 563</b>	<b>1 703</b>	<b>19 362</b>	<b>27 630</b>	<b>118 196</b>
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>								
Brut	R1710	7 477						7 477
Part des réassureurs	R1720							0
<b>Net</b>	<b>R1800</b>	<b>7 477</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 477</b>
Dépenses engagées	R1900	20 356	-1	9 539	505	1 767	5 375	37 541
Autres dépenses	R2500							
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>R2600</b>							<b>37 541</b>

## 6 S.12.01.02 : Provisions techniques vie et santé SLT

		Réassurance acceptée	Total (Vie hors santé, y compris UC)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la Vie)
		C0100	C0150	C0200	C0210
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>	<b>R0010</b>				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020				
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE</b>					
<b>MEILLEURE ESTIMATION</b>					
<b>MEILLEURE ESTIMATION BRUTE</b>	<b>R0030</b>	<b>404 741</b>	<b>404 741</b>	<b>154 258</b>	<b>154 258</b>
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	2 184	2 184	356	356
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	402 557	402 557	153 901	153 901
<b>MARGE DE RISQUE</b>	<b>R0100</b>	<b>42 794</b>	<b>42 794</b>	<b>16 310</b>	<b>16 310</b>
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>					
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110				
Meilleure estimation	R0120				
Marge de risque	R0130				
<b>PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL</b>	<b>R0200</b>	<b>447 535</b>	<b>447 535</b>	<b>170 568</b>	<b>170 568</b>

## 7 S.17.01.02 : Provisions techniques Non-Vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée	Réassurance non proportionnelle acceptée			TOTAL engagements en Non-Vie
		Assurance de responsabilité civile automobile	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0050	C0070	C0080	C0090	C0100	C0130	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
<b>Meilleure estimation</b>											
<b>Provisions pour primes</b>											
Brut - total	R0060	974	10 047	20 127	3 271	1 273	1 155	4 090	305	2 566	43 810
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140			326						5	330
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	974	10 047	19 802	3 271	1 273	1 155	4 090	305	2 561	43 479
<b>Provisions pour sinistres</b>											
Brut - total	R0160	28 414	52 638	175 807	51 667	31 079	10 566	403 595	7 589	227 050	988 403
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	20	5 334	57 825	30	17	588	6 904	2	11 186	81 906
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	28 393	47 304	117 981	51 636	31 061	9 978	396 691	7 588	215 864	906 497
Total meilleure estimation - brut	R0260	29 388	62 684	195 934	54 938	32 352	11 721	407 685	7 895	229 616	1 032 213
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270	<b>29 368</b>	<b>57 351</b>	<b>137 783</b>	<b>54 907</b>	<b>32 335</b>	<b>11 133</b>	<b>400 781</b>	<b>7 893</b>	<b>218 425</b>	<b>949 976</b>
<b>Marge de risque</b>	R0280	<b>3 107</b>	<b>6 628</b>	<b>20 716</b>	<b>5 809</b>	<b>3 421</b>	<b>1 239</b>	<b>43 105</b>	<b>835</b>	<b>24 278</b>	<b>109 138</b>

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée	Réassurance non proportionnelle acceptée			TOTAL engagements en Non-Vie
		Assurance de responsabilité civile automobile	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0050	C0070	C0080	C0090	C0100	C0130	C0150	C0160	C0170	
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290										
Meilleure estimation	R0300										
Marge de risque	R0310										
<b>Provisions techniques - Total</b>											
Provisions techniques - Total	R0320	32 495	69 312	216 650	60 747	35 772	12 961	450 790	8 729	253 893	1 141 351
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	20	5 334	58 151	30	17	588	6 904	2	11 190	82 237
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	32 475	63 979	158 500	60 716	35 755	12 373	443 886	8 728	242 703	1 059 114

## 8 S.19.01.21 - 01 &amp; 02 : Souscription - Sinistres en Non-Vie

Année d'accident / année de souscription

Z0020

2

## Sinistres payés bruts (non cumulés)

## Année de développement

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											14 873
N-9	R0160	8 102	69 932	41 141	22 616	12 672	9 936	4 465	4 669	2 795	2 132	
N-8	R0170	8 114	74 593	34 112	17 276	8 923	9 504	5 777	5 087	3 912		
N-7	R0180	6 248	61 326	28 596	12 927	10 525	7 534	8 512	4 310			
N-6	R0190	2 475	61 445	28 520	12 186	9 631	8 540	7 802				
N-5	R0200	4 819	-81 568	43 679	24 287	17 961	38 742					
N-4	R0210	5 946	65 098	29 091	17 223	11 404						
N-3	R0220	4 771	82 118	43 976	19 302							
N-2	R0230	2 889	106 664	51 773								
N-1	R0240	6 649	96 074									
N	R0250	28 733										

	Pour l'année en cours		Somme des années (cumulés)	
	C0170	C0180		
R0100	14 873		14 873	1 564 466
R0160	2 132		2 132	178 460
R0170	3 912		3 912	167 299
R0180	4 310		4 310	139 976
R0190	7 802		7 802	130 598
R0200	38 742		38 742	47 920
R0210	11 404		11 404	128 762
R0220	19 302		19 302	150 167
R0230	51 773		51 773	161 326
R0240	96 074		96 074	102 723
R0250	28 733		28 733	28 733
Total	279 056		279 056	2 800 431

## Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

## Année de développement

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											292 698
N-9	R0160	158 967	167 372	131 298	108 533	94 412	80 389	72 709	60 159	52 088	45 406	
N-8	R0170	161 154	156 259	122 342	100 518	84 762	71 624	61 235	49 559	42 502		
N-7	R0180	159 448	155 307	124 859	107 477	92 910	75 242	61 026	48 899			
N-6	R0190	146 745	142 416	122 781	102 901	82 042	69 829	54 769				
N-5	R0200	162 575	280 943	239 689	201 079	165 191	120 104					
N-4	R0210	149 777	133 169	99 159	78 584	67 374						
N-3	R0220	167 264	149 992	117 240	87 067							
N-2	R0230	195 575	188 412	142 396								
N-1	R0240	234 887	221 183									
N	R0250	276 325										

	Fin d'année (données actualisées)	
	C0360	
R0100	186 994	
R0160	27 595	
R0170	27 123	
R0180	33 940	
R0190	38 158	
R0200	39 425	
R0210	41 633	
R0220	55 981	
R0230	95 519	
R0240	153 727	
R0250	288 308	
Total	988 403	

## 9 S.22.01.21 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	1 759 453	0	0	5 744	0
Fonds propres de base	R0020	1 314 670	0	0	-5 729	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	1 229 555	0	0	-5 317	0
Capital de solvabilité requis	R0090	638 759	0	0	823	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	954 364	0	0	-5 611	0
Minimum de capital requis	R0110	220 942	0	0	586	0

## 10 S.23.01.01 - 01 &amp; 02 : Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS, COMME PRÉVU À L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	90 082	90 082			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	820 094	820 094			
Passifs subordonnés	R0140	404 494			404 494	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>DÉDUCTIONS</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 314 670	910 176		404 494	

## ANNEXE : QRT

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>FONDS PROPRES AUXILIAIRES</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
<b>FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 314 670	910 176		404 494	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 314 670	910 176		404 494	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 229 555	910 176	0	319 379	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	954 364	910 176	0	44 188	
Capital de solvabilité requis	R0580	638 759				
Minimum de capital requis	R0600	220 942				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1,92				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	4,32				

CO060

**RÉSERVE DE RÉCONCILIATION**

Excédent d'actif sur passif	R0700	922 477
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	12 302
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	90 082
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	820 094

**BÉNÉFICES ATTENDUS**

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités Vie	R0770	-3 636
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités Non-Vie	R0780	-6 813
<b>TOTAL BÉNÉFICES ATTENDUS INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>-10 449</b>

## 11 S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	364 183		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	60 123		
Risque de souscription en Vie	R0030	89 430		0
Risque de souscription en santé	R0040	63 373		0
Risque de souscription en Non-Vie	R0050	478 363		0
Diversification	R0060	-321 200		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>734 272</b>		

### CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

		C0100
Risque opérationnel	R0130	33 482
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-128 995
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>638 759</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>638 759</b>

### Autres informations sur le SCR

Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

### APPROCHE CONCERNANT LE TAUX D'IMPOSITION

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1

### CALCUL DE LA CAPACITÉ D'ABSORPTION DE PERTES DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

		C0130
LAC DT	R0640	-128 995
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-48 995
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	-80 000
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-198 311

## 12 S.28.01.01-01 : Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance Vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance Non-Vie uniquement

		C0010			
Résultat MCRNL	R0010	209 256			
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)		
		C0020	C0030		
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	0		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	29 368	21 489		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	57 351	62 432		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	137 783	189 724		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	54 907	25 072		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	32 335	24 484		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	11 133	7 906		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	400 781	75 660		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	7 893	5 741		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	218 425	80 900		

		C0040
Résultat MCRL	R0200	11 686

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré) assurance vie et de (ré) assurance santé	R0240	556 458	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré) assurance Vie	R0250		0

		C0070
<b>CALCUL DU MCR GLOBAL</b>		
MCR linéaire	R0300	220 942
Capital de solvabilité requis	R0310	638 759
Plafond du MCR	R0320	287 441
Plancher du MCR	R0330	159 690
MCR combiné	R0340	220 942
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 200
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>220 942</b>



157 boulevard Haussmann 75008 Paris  
SA au capital de 90 082 100 € - 817 446 511 RCS Paris  
Tél. : + 33 1 44 35 31 00

[www.ccr-re.com](http://www.ccr-re.com)

